

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2022

## SOMMAIRE

- I. CONTEXTE GENERAL**
  - I.1. Contexte juridique**
  - I.2. Contexte économique national**
  - I.3. Les compétences de la CCHS**
  
- II. TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS PAR BUDGETS**
  - II.1. La composition des budgets de la CCHS**
  
  - II.2. Les budgets annexes à caractère industriel et commercial**
    - II.2.1. SPANC**
    - II.2.2. AERODROME**
    - II.2.3. VILLAGE ARTISANAL**
    - II.2.4. CENTRE EQUESTRE**
    - II.2.5. TIERS LIEU NUMERIQUE**
  
  - II.3. Budget annexe à caractère administratif : CENTRE AQUATIQUE**
  - II.4. Budget annexe "Lotissement": FRICHE FLODOR – Zone de la Croisette**
  
  - II.5. Le BUDGET PRINCIPAL**
    - II.5.1. Section Fonctionnement**
    - II.5.2. Section Investissement**
    - II.5.3. Résultat prévisionnel**
    - II.5.4. Nouvelles mesures proposées au BP 2022**
  - II.6. Eléments de synthèse**
    - II.6.1. Résultats prévisionnels au 31/12/2021, tous budgets confondus**
    - II.6.2. Autofinancement de la collectivité**
  
- III. LA DETTE**
  
- IV. LA FISCALITE**
  - IV.1. Impôts et Taxes, Dotations et Participations**
  - IV.2. La TEOM**
  
- V. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES**

# I. CONTEXTE GENERAL

## I.1 Contexte juridique

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. C'est une étape obligatoire pour notre EPCI et ce dans les deux mois qui précède l'examen du budget primitif. (Articles L.2312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le débat doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires. Conformément à la loi NOTRé du 7 août 2015, le rapport doit être communiqué aux membres du conseil communautaire, au minimum 5 jours francs avant la tenue du conseil (cf. article L.2312-1 du CGCT et article 14 du règlement intérieur de la CCHS).

Depuis l'année 2018, le rapport présente les points suivants :

- \* pour chaque budget ; les orientations budgétaires de l'exercice et les engagements pluriannuels pris par la CCHS
- \* la gestion de l'endettement et la structure de la dette
- \* la fiscalité
- \* la structure et l'évolution des effectifs et des principaux postes de dépense

Ce rapport donnera lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Le DOB est relaté dans un compte rendu de séance et il sera transmis aux communes membres dans un délai de quinze jours.

Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, impose que les communes concernées par la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (communes de 3500 habitants et +) transmettent leur rapport au président de l'EPCI dont elles sont membres dans un délai de 15 jours à compter de l'examen par son conseil municipal.

Dans un délai de 15 jours suivants la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site Internet, publication).

Enfin, le rapport doit être mis en ligne sur le site Internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après son adoption (décret n°2016-834 du 23 juin 2016).

## I.2 Contexte économique national

Source INSEE / la Gazette du 8 février 2022

Après une année 2020 synonyme de montagnes russes pour l'activité économique, l'année 2021 aura subi également de fortes turbulences.

L'activité a progressé de 3% entre juillet et septembre, tirée par la consommation des ménages qui a bondi de 4,9%.

Après la reprise, voici maintenant les contraintes. Non seulement, la France a subi la cinquième vague, mais elle a du composer durant l'année 2021 aux difficultés d'approvisionnement et de recrutement.

Selon les enquêtes, les premiers signes de pénurie sont apparus dès le printemps 2021. D'après l'INSEE : « Ces difficultés d'offres alimentant les tensions sur les prix de vente ».

L'ensemble des pays occidentaux est touché.

Ce sujet a été classé comme sensible par le Gouvernement français.  
En revanche, de bons résultats sont apparus à la fin du dernier trimestre concernant le taux de chômage. Les projections évoquent un taux à 7,6% en juin. (*Rappel le taux atteignait 10,5% fin 2015*).  
Enfin, il est signalé que l'économie française dispose encore d'une réserve, celle de l'épargne accumulée pendant les confinements (aux alentours de 16%).

### I.3 Les compétences de la CCHS

#### Contexte 2018

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, une nouvelle compétence obligatoire s'applique, la « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Cette compétence n'a, jusqu'à ce jour, pas eu d'impact sur le budget de la CCHS, en effet aucune fiscalité ni dépense n'ont été budgétées.

L'exercice 2018 a été marqué :

- l'ouverture du Centre Aquatique 02 Somme,
- le début des travaux pour la construction de la Gendarmerie (échéance juin 2020)
- des démarches pour l'application du transfert de la compétence « Zone d'activité »
- une première approche vers le passage en FPU
- la programmation d'études avec l'AMEVA pour la prise de compétence « EAU et ASSAINISSEMENT »

#### Contexte 2019

En 2019, pas de nouvelles compétences.

En revanche, les communes membres de la CCHS se sont exprimées avec une large minorité de blocage contre le transfert des compétences « EAU et ASSAINISSEMENT » au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et donc pour un report en 2026 (au plus tard).

Néanmoins l'étude sur l'impact du transfert de ces compétences s'est poursuivie courant 2019, les conclusions devraient être présentées avant l'été 2020.

Les travaux sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ont également continué tout au long de l'année 2019, avec le vote par le conseil communautaire, le 20 juin, du diagnostic et des enjeux qui en découlent. Une publication à destination des habitants de la CCHS sera éditée début 2020, permettant d'avoir une vitrine des richesses et atouts du territoire mais également de ses axes d'amélioration.

Lors de ce même conseil, les élus ont voté pour le passage en fiscalité professionnelle unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, marquant le commencement d'une politique intercommunale en faveur du développement économique.

Durant l'année 2019, les travaux de construction du pôle équestre ont démarré, suivis par l'annonce de la Région Hauts de France d'un vaste plan de rénovation de ses lycées, notamment le lycée agricole de Péronne (plus de 8 millions d'euros de travaux). C'est pourquoi le travail de recherche d'un délégataire pour la gestion du pôle équestre s'est poursuivi tout au long de l'année.

Le développement économique a constitué un fil conducteur, avec l'acquisition de l'ancien site industriel FLODOR, pour 550 000€, zone de la Chapelette à Péronne. Les différents marchés liés à la démolition/dépollution et désamiantage du site ont été rédigés afin de lancer ces travaux début 2020. De plus, la procédure de recrutement d'un maître d'œuvre a été lancée. Il aura pour missions notamment la réalisation des études de conception, l'élaboration du permis d'aménager, l'assistance aux contrats de travaux et la direction de l'exécution des travaux d'aménagement du site.

Courant 2018, une étude avait été menée sur l'évolution du dispositif « Picardie en Ligne », (ateliers de médiation numérique sur Etricourt-Manancourt et Saily-Saillisel). Suite aux résultats, le conseil communautaire a validé la création d'un tiers-lieu numérique, situé à Péronne, en février 2019. Différents ateliers de concertation ont permis l'élaboration d'une feuille de route numérique, validée en conseil communautaire du 19 décembre 2019. Cette feuille de route traduit les enjeux et services auxquels devra répondre le tiers-lieu, comme par exemple proposer un espace de coworking, un laboratoire de fabrication « fablab », etc.

Le conseil communautaire a également validé l'aménagement du local attenant au tiers-lieu, afin d'y accueillir l'association « Savoir Fer ».

D'un point de vue des effectifs de la CCHS, le centre aquatique connaît un turn-over important dans le recrutement de ses maîtres-nageurs, ainsi qu'une baisse des entrées durant l'année 2019 (1 500 de moins par rapport à 2018).

Fin 2019, un directeur technique et environnement a été recruté, permettant d'assister le directeur général des services dans le suivi des chantiers, mais aussi de piloter le personnel des services environnement/technique.

### Contexte 2020

S'il était nécessaire de résumer l'année 2020 en deux mots, ce serait « adaptation » et « réactivité ».

« Adaptation ». En effet, la crise sanitaire a bouleversé l'organisation de la collectivité. Dans un premier temps, les mesures de distanciation sociale ont nécessité la réorganisation des services de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif dès le mois de mars. Ce qui a nécessité la mise en place d'une communication importante auprès des communes mais également des habitants.

Compte tenu de la fermeture des écoles lors du premier confinement, les effectifs présents au siège de la CCHS étaient réduits, allongeant parfois le délai de traitement des dossiers.

« Réactivité ». Il faut peut-être le rappeler, la CCHS a été la première collectivité du département de la Somme à organiser des conseils communautaires en visioconférence. Il était nécessaire de maintenir le contact avec les élus du territoire afin de les tenir informés autrement que par la voie dématérialisée des courriers électroniques.

L'année 2020 a été aussi marquée par des pics d'activités :

- I. La fin du chantier de Gendarmerie : les travaux ont été terminés courant juillet
- II. La fin du chantier du Pôle Equestre : l'équipement a pu ouvrir au public en septembre, avec plus de 200 licenciés, grâce au recrutement du délégué en mai
- III. Le lancement des travaux de démolition sur le site FLODOR
- IV. Le lancement des travaux du tiers-lieu numérique

Le centre aquatique a également connu une année en dent de scie, entre les fermetures liées aux confinements et les ouvertures au public avec contrôle de la jauge d'occupation.

Le calendrier a également été bousculé.

Tout d'abord, concernant le budget, le débat d'orientation budgétaire ainsi que le vote du budget primitif ont été votés avant le premier tour des élections municipales (donc avant fin mars 2020). Avec la crise, les comptes administratifs des différents budgets ainsi que les affectations définitives des résultats n'ont pu être votés qu'en juin 2020.

De plus, lors d'une année d'élections municipales et communautaires, réglementairement, l'installation du nouveau conseil communautaire ainsi que les élections qui en découlent se déroulent 4 semaines après l'élection des maires. L'organisation du premier tour le 15 mars et le report du second tour fin juin, a nécessité

la mise en place d'un conseil communautaire provisoire, composé des délégués élus au premier tour et ceux issus de l'ancien mandat (communes nécessitant un deuxième tour).

Le conseil communautaire définitif ainsi que l'élection du président et des vice-présidents se sont effectués le 16 juillet. Compte tenu des différents transferts de compétence, la gouvernance de la CCHS s'est étoffée. Selon les délégations des vice-présidents, des conseillers délégués ont été élus afin de les assister.

Le 23 juillet, le bureau communautaire a été élu, il est composé du Président, des 7 vice-présidents, des 6 conseillers délégués et de 14 membres du conseil communautaire.

« Réactivité » toujours, dans la mesure où le conseil communautaire a délibéré en mai 2020 pour le versement d'une aide aux entreprises en difficulté liées à la pandémie.

143 entreprises du territoire ont pu bénéficier d'une subvention de 1 500€ maximum. Ce dispositif a été renouvelé en 2021, pour les entreprises impactées par le deuxième confinement d'octobre.

Ce versement direct a été possible suite aux échanges avec la Région, nous autorisant par le biais d'une convention à verser directement des aides aux entreprises du territoire.

« Adaptation », suite à la réorganisation des services de collecte d'ordures ménagères, qui s'est poursuivie durant toute l'année 2020.

Dans un premier temps pour préserver le personnel, la collecte des ordures ménagères est passée tous les 15 jours pour 58 communes sur 60 (au lieu de 3 personnes dans la cabine, ils ne sont plus que 2). Cette organisation a été maintenue également suite aux futures augmentations de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes – 18€ la tonne aujourd'hui / 60€ la tonne en 2025) et aux exigences de la loi de transition énergétique du 17 août 2015, obligeant à diminuer de 50%, les volumes d'ordures ménagères à horizon 2025. Suite à cette nouvelle organisation et afin de préserver l'équité face aux services rendus, le conseil communautaire a instauré un zonage pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter de 2021 (cf. partie fiscalité).

Le conseil communautaire a également lancé une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale, en partenariat avec l'Etat et l'ANAH, courant septembre 2020, pour 5 ans. Il s'agit d'une opération ambitieuse, couplant le volet incitatif avec l'octroi d'une prime communautaire pour certains dossiers de rénovation et un volet coercitif pour la reconquête de logements vacants.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, après le vote du PADD en janvier 2020, a été mis en pause, le temps des élections. Le cabinet en charge de son élaboration a pu affiner le diagnostic foncier par commune. Une nouvelle conférence des maires a eu lieu, le 5 octobre, afin de présenter aux nouveaux référents PLUI et aux nouveaux maires, le travail déjà accompli et les échéances à venir.

Enfin, la Communauté de Communes de la Haute Somme a été contrôlée par la Chambre Régionale de la Cour des Comptes. Ce contrôle a démarré durant l'été 2019, pour une transmission du rapport définitif en août 2020. Ce rapport a été présenté au conseil communautaire en septembre 2020.

Il est disponible sur le site Internet de la CCHS.

Suite à ce rapport, il a été nécessaire de mettre en conformité les statuts de la CCHS, notamment pour ce qui concerne la voirie.

La consultation des communes est toujours en cours au moment de la rédaction de ce paragraphe.

A noter par ailleurs que la collectivité, qui a décidé un passage en fiscalité professionnelle unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, devait transmettre le rapport de la CLECT aux communes pour le 30 septembre 2020.

L'échéance a été reportée de 12 mois suite à la loi de finance rectificative pour 2020, en raison de la crise sanitaire.

Suite à ces différentes actions menées tout au long de l'année, les effectifs de la CCHS ont été renforcés avec l'arrivée d'une chargée de communication à temps partiel fin 2020 et le recrutement d'une adjointe à la responsable finances/marchés publics début 2021.

## Contexte 2021

Après consultation des communes, les nouveaux statuts de la CCHS ont été arrêtés par arrêté préfectoral en date du 14 juin 2021. Ils s'appliquent donc à partir de cette date. Désormais les communes assurent la gestion des voiries intramuros.

Des recrutements se sont déroulés dans l'année :

- Un gardien de déchèterie pour celle de Sailly-Saillisel (ouverte le 17 mai)
- Une animatrice et une conseillère numérique pour le tiers lieu numérique à Péronne (ouvert le 8 juin)
- Le remplacement du directeur technique,
- Un gardien de gymnase suite au transfert du gymnase municipal vers la CCHS.

Les travaux de la CLECT ont été réalisés en 2021. Après son installation, les membres de la CLECT se sont réunis au cours de deux séances en septembre, afin de proposer les attributions de compensation définitives suite aux différentes charges transférées. Ces attributions ont été votées à l'unanimité lors du conseil du 13 décembre 2021.

En parallèle du travail de la CLECT, le conseil communautaire a adopté un pacte financier et fiscal. Il prend en compte les dépenses supplémentaires pour les communes, compte tenu de la rétrocession des voiries intramuros, mais également les travaux de voirie déjà réalisés.

Suite à la prise de compétence « mobilité » lors du conseil communautaire du 18 février 2021, les communes ne se sont pas opposées à ce transfert de compétence. Par conséquent, la CCHS assure la mise en place du transport urbain de la ville de Péronne. Deux arrêts ont été ajoutés au marché initial de la commune : l'un pour desservir la commune de Doingt Flamicourt (limitrophe de Péronne et formant une entité dans le PLUI) et l'autre pour desservir le centre aquatique durant les vacances.

La CCHS a signé en février 2020 un protocole constitutif d'un partenariat avec la Région en vue de la réalisation des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe.

Il a pour objectif de fixer le contenu des études de dimensionnement et de positionnement des ports, notamment celui de Péronne, ainsi que les modalités d'organisation et de participation des partenaires.

Les premières études ont été lancées en 2020 (sourcing, REV3, faisabilité du raccordement ferroviaire) et la Maîtrise d'Œuvre pour le port a été désignée en ce début d'année. Les études se poursuivront jusqu'en 2023. Leur coût, évalué à 3,4 M€ HT comprenant la mission de MOE pour le port (1,4 M€) et celle pour le raccordement ferroviaire (1,4 M€ également), est pris en charge à 50% par l'Union Européenne, 25% par la Région et 25% par l'EPCI, soit un reste à charge de 800 K€ HT pour la CCHS.

Le choix a été fait de ne pas engager pour le moment les études pour le raccordement ferroviaire.

En parallèle, l'aménagement de la zone de la Croisette (ex FLODOR) se poursuit, avec le désamiantage et la dépollution du site. Des études complémentaires ont été menées, notamment concernant les réseaux, car la CCHS ne disposait d'aucun plan du site. Des travaux complémentaires de démolition (notamment les VRD) et de dépollution sont à prévoir.

Une convention de réservation de terrain a été conclue entre un industriel souhaitant s'implanter sur 13ha et la CCHS. Le délai de cette convention devait permettre de lever les réserves liées à son implantation : besoin

en fluides, rejet des eaux, modification du document d'urbanisme, etc., mais elle devra être prorogée de quelques mois avant la signature éventuelle d'un compromis.

La procédure d'élaboration du PLUI s'est poursuivie durant l'année, par un long travail de consultation avec chaque commune, pour le zonage : délimitation des zones urbaines, agricoles et naturelles. Certaines communes ont demandé des ajustements ou corrections qui seront examinés durant le début de l'année 2022 par le comité de suivi.

Autre sujet majeur : La collecte des ordures ménagères. La Taxe Générale sur Activités Polluantes (TGAP), qui augmente au fur et à mesure des années et passera ainsi progressivement de 18€ la tonne en 2020 à 65€ la tonne en 2025, constitue un enjeu à la fois sur le plan environnemental mais aussi financier pour la Communauté de Communes. Des ambassadeurs de tri ont sillonné le territoire durant la période estivale afin de contrôler la qualité du tri sélectif, quelques mois après l'extension des consignes.

Le premier bilan qui peut être dressé, est que la majorité des habitants ont bien assimilé les nouvelles consignes, mais encore 20% des foyers ne présentent aucun sac jaune ou bleu. Les efforts sont à poursuivre en 2022.

Toujours sur le plan environnemental, le conseil communautaire a validé le plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial, le 18 novembre. Certaines actions sont déjà déployées sur le territoire : comme l'achat de véhicules électriques, la mise en place du tri sélectif dans l'ensemble de bâtiments communautaires mais d'autres sont à budgéter pour les années futures (aménagement de pistes cyclables, communication...)

Profitant d'une accalmie sanitaire, 2 bâtiments communautaires ont été inaugurés durant l'année :

- Le 8 novembre, Mme la Sous-Préfète Mme Valérie SAINTOYANT ainsi que les élus de la Haute Somme ont inauguré le Tiers-lieu numérique. Le « Faire ensemble » ou encore « se rassembler pour développer nos territoires » constituent les principaux objectifs de ce nouveau lieu. (*cf. budget annexe TIERS LIEU NUMERIQUE pour une présentation détaillée du lieu*)
- Le 24 novembre, en présence de la Sous-Préfète et du colonel M. François-Xavier MARTIN, les maires et élus du territoire ont pu découvrir le bâtiment administratif de la nouvelle gendarmerie. Les premiers gendarmes étaient arrivés dans les lieux durant l'été 2020, mais à l'époque, le contexte sanitaire ne permettait pas d'organiser une cérémonie officielle.

Enfin, suite au contrôle de la Cour des Comptes, un bilan des actions mises en place a été présenté lors du conseil communautaire du 13 décembre (rapport disponible sur demande).

Un long travail a été mené sur les ressources humaines durant l'année : harmonisation du temps de travail pour l'ensemble des agents de la CCHS, mise en place du compte personnel de formation, instauration du compte épargne temps pour chaque agent le souhaitant, délibérations sur la journée de solidarité et les autorisations spéciales d'absence.

### Contexte 2022 – Grandes lignes

Les compétences obligatoires seront une nouvelle fois le fil conducteur de cette année 2022.

Tout d'abord, la GEMAPI, ou Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. En effet, le 27 septembre 2021, le conseil communautaire a adopté à la majorité l'instauration de la taxe GEMAPI. Cette taxe, calculée sur les bases locatives des impôts fonciers et de la CFE du territoire, permettra de financer les travaux, parfois urgents, sur les différents biefs du fleuve Somme, mais également sur certains affluents. Le montant du produit fiscal sera à définir lors de l'élaboration du budget.

Puis, l'aménagement du territoire, un objectif ambitieux est fixé en septembre : l'arrêt projet du PLUI. Il constituera l'aboutissement de 4 années de travail, de concertation entre les services de l'Etat, chaque maire

Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 24/03/2022

du territoire mais également les habitants. Cet arrêt projet se poursuivra par les différentes navettes administratives, notamment la consultation des personnes publiques associées et l'enquête publique. Le PLUI devrait être exécutoire, dans le courant de l'année 2023.

Le Canal Seine Nord Europe sera également une thématique récurrente. Entre les études de maîtrise d'œuvre pour les ports intérieurs, menées conjointement avec la Région Hauts de France, les réflexions à mener en matière de projet touristique en partenariat avec le PETR Cœur des Hauts de France et l'Office du Tourisme, mais également le projet de port de plaisance à Allaines, le sujet du Canal sera aussi chronophage que passionnant.

Toujours sur la thématique du développement économique, la zone de la Croisette va poursuivre sa mutation. Dans un premier temps, notre maître d'œuvre doit présenter l'avant-projet afin d'aboutir au dépôt du permis d'aménager.

Les échanges avec l'entreprise ECOFROST, qui souhaite s'installer sur 13ha, se poursuivent et devraient aboutir à la signature prochaine d'un compromis de vente.

Les autres compétences ne sont pas en reste : la culture notamment. La Communauté de Communes s'est engagée dans la réflexion de créer un pôle culturel intercommunal. Pour ce faire, il est nécessaire d'élaborer un Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social. La CCHS s'appuiera sur les compétences des chargés de mission culture du PETR pour la rédaction du cahier des charges.

Soucieuse d'apporter un service à l'ensemble des habitants, l'équipe du Tiers-lieu Numérique travaille sur la médiation numérique itinérante. Le projet s'intitule « Hors les murs ». Il consiste à organiser des permanences dans les communes de la CCHS, permanence assurée par un conseiller numérique du Tiers-lieu, afin d'aider les habitants à la fois dans leurs démarches administratives ou dans l'utilisation des outils numériques. Les détails de ce projet sont déclinés dans le budget annexe Tiers-lieu Numérique.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, lancée en septembre 2020, va se poursuivre. Après plus d'un an de mise en œuvre, 96 dossiers ont été notifiés dont 61 sur la Haute Somme. Les exigences thermiques de l'ANAH couplées aux délais d'intervention des artisans (difficultés d'approvisionnement et de recrutement) ont considérablement allongé les délais de traitement des dossiers des propriétaires. Néanmoins, les objectifs sur les 5 années de l'opération devraient être atteints.

Le conseil communautaire devra également approfondir l'étude de faisabilité concernant l'extension du siège de la CCHS afin de construire une salle de conseil communautaire. Les mesures sanitaires ainsi que l'augmentation des effectifs nécessitent d'agrandir le bâtiment actuel, afin que l'ensemble des élus et du personnel travaillent dans les meilleures conditions.

Enfin, comme annoncé dans le bilan des actions suite au rapport de la Cour des Comptes, les élus devront réfléchir à l'articulation de l'ensemble des compétences et des enjeux qui en découlent, dans un projet de territoire communautaire.

*Des détails concernant chaque équipement ou compétence communautaire seront précisés au fur et à mesure de la lecture de ce document.*



## II. TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS PAR BUDGETS

### II.1. La composition des budgets de la CCHS

La CCHS est un EPCI à fiscalité propre qui dispose :

- d'un budget principal, élaboré par compétences,
- de cinq budgets annexes, service public industriel et commercial :
  - Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC)
  - Aéroport
  - Village artisanal
  - Centre Equestre
  - Tiers Lieu Numérique (budget autonome)
- d'un budget annexe, service public administratif, pour la construction et gestion du Centre Aquatique,
- d'un budget annexe "Lotissement", pour l'opération "Acquisition de la Friche Flodor, réhabilitation et cession de parcelles viabilisées".

Cette structuration financière génère des dépenses de transfert entre le budget principal et les budgets annexes, notamment en charges de personnel (SPANC, Aéroport, Village Artisanal, Centre Aquatique et Tiers Lieu Numérique), de frais administratifs et de prestations du service technique.

Conformément aux dispositions des articles L1612-2 et L.2312.1 du code général des collectivités territoriales, le budget principal et les budgets qui lui sont annexés doivent être votés au cours d'une seule et même séance de conseil communautaire.

### II.2 Les budgets annexes à caractère industriel et commercial

#### **II.2.1. Budget annexe TTC Service Public d'Assainissement Non Collectif, SPIC non assujéti à la TVA, Instruction budgétaire et comptable M49**

##### **Contexte**

Nombre d'agents : 1 + 1 responsable / Véhicules (2017) : 2

- Missions :
- diagnostic et contrôle de bon fonctionnement des installations existantes,
  - conseil aux usagers,
  - contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des systèmes ANC.

50 communes/60 de la CCHS sont concernées par le SPANC

##### **Rétrospective**

Exercices		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Données 2021
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	89 572 €	113 636€	95 882 €	101 544 €	103 893€
	Recettes	123 283 €	124 110€	115 235 €	134 583 €	142 875€
	<b>Résultat</b>	<b>33 711 €</b>	<b>10 474€</b>	<b>19 353 €</b>	<b>33 039 €</b>	<b>38 982€</b>
<b>Investissement</b>	Dépenses	160 462 €	186 220€	67 229 €	0	0
	Recettes	132 257 €	213 492€	67 658 €	8 682 €	7 737€
	<b>Résultat</b>	<b>- 28 205 €</b>	<b>27 272€</b>	<b>429 €</b>	<b>8 682 €</b>	<b>7 737€</b>

## Fonctionnement

Augmentation des recettes de fonctionnement liée à la redevance de non mise en conformité.

## Investissement

Les écritures liées aux subventions de l'Agence de l'Eau pour le remboursement de travaux aux particuliers se sont arrêtées à l'exercice 2019 par le solde des dossiers réalisés fin 2018, ce qui explique l'inexistence de dépenses d'investissement depuis 2020.

Les recettes correspondent aux écritures liées aux amortissements.

## Résultat de clôture

	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2016	84 101€	Dont	7 160€	76 941€
Rappel 2017	89 607€		-21 045€	110 652€
Rappel 2018	111 706€		6 226€	104 480€
Rappel 2019	130 488€		6 655€	123 833€
Rappel 2020	172 208€		15 337€	156 871€
<b>Prévision 2021</b>	<b>218 928€</b>		<b>23 074€</b>	<b>195 854€</b>

## Reste à réaliser 2021

Pas de RAR

→ Pas de besoin de financement pour la section d'investissement

## FONCTIONNEMENT

Les dépenses sont couvertes par :

- la redevance annuelle de 16.05€ TTC/compteur depuis 2013 collectée via la facture d'eau par la SAUR (34 communes, 41 915€), le SIEP (5 communes, 8 186€) et les 11 communes en régie pour 25 873€,  
**Soit 75 974€ en 2021 (82 403€ en 2020 et 83 755€ en 2019).**

- les diagnostics Vente : 100€/diagnostic

**173 en 2021 soit 17 300€**, 125 en 2020, 151 en 2019, 136 en 2018, 144 en 2017.

- le contrôle conception et réalisation en zonage assainissement collectif à 160 € TTC (pour les communes ayant délibéré en assainissement collectif pour lesquelles un dossier doit être instruit, suivi de chantier inclus),  
**sans objet depuis 2014.**

- la vérification de la mise en conformité du système d'assainissement dans le délai d'un an après l'acte de vente du bien immobilier (et la réalisation du diagnostic vente), qui est effectuée à l'issue du délai d'un an après l'acte de vente, puis tous les ans jusqu'à la réalisation des travaux. En cas de non mise en conformité ou d'impossibilité, du fait de l'usager, d'effectuer la vérification, elle est facturée 320€ TTC.", soit **49 600€ en 2021 (155 facturations)**, 39 680€ en 2020 ( 124 facturations), 12 480€ en 2019 (39 facturations)

*Il est à préciser que de plus en plus de travaux de mise en conformité se font dès les achats immobiliers, soit environ 50% de réhabilitations suite aux diagnostics vente.*

### ► Prévisions 2022

Suite à la réflexion d'attribution d'aides aux particuliers pour la mise aux normes de leur assainissement non collectif, la sous-préfecture a répondu qu'il n'était pas légalement possible de subventionner ces travaux par la CCHS.

Il est proposé une baisse de la redevance annuelle à 10€/compteur. Elle ne pourra être applicable qu'à compter de 2023. Les autres prestations restent inchangées.

Il est proposé de passer les frais administratifs à rembourser au budget principal à 10 000€ (7 000€ en 2021).

## INVESTISSEMENT

Pas de dette

### ► Prévisions 2022

La section se limite depuis l'exercice 2020 aux besoins d'équipements, de matériels du service.  
 Investissement prévisionnel : Deux PC portables

## ORIENTATION BUDGETAIRE

Continuité en 2022 - Budget autonome qui s'équilibre.

## **II.2.2. Budget annexe Aéroport HT, SPIC assujetti à la TVA, Instruction budgétaire et comptable M4**

### Contexte

Propriétaire depuis mars 2007.

Compétence : Aménagement, entretien et gestion de l'Aéroport Péronne Haute Somme

### Rétrospective

Exercice	HT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Données 2021
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	59 618€	47 719€	69 075€	59 552€	78 980 €
	Recettes	143 374€	130 747€	121 585€	98 113€	134 778 €
	<b>Résultat</b>	<b>83 756€</b>	<b>83 069€</b>	<b>52 510€</b>	<b>38 561€</b>	<b>55 798 €</b>
<b>Investissement</b>	Dépenses	99 329€	20 123€	18 390€	1 914€	28 539 €
	Recettes	37 645€	4 958€	33 545€	13 893€	15 757 €
	<b>Résultat</b>	<b>-61 684€</b>	<b>-15 164€</b>	<b>15 155€</b>	<b>11 979€</b>	<b>-12 782 €</b>

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses HT (2021) :

- Cotisations Union Aéroports Français : 1922 € (stable)
- Assurances : 3361 € (contre 2443 € en 2020 – augmentation suite au nouveau contrat SMACL applicable en 2021 « AO Biens » dont la base de cotisation est passée de 0.50 € HT à 0.87 HT du m<sup>2</sup>).
- Entretien des bâtiments et de la piste : 2 817€ en 2020, 10 296€ en 2019, 5 738€ en 2018, 17 700 € en 2017.
- Entretien divers et maintenance = 17 107 €
  - . sinistre sur logement pour 3413 €
  - . affaissement sur le côté de la piste pour 6 288 €
  - . marquage de la piste pour 2 593 €
  - . maintenance et entretien courant pour 4 811 €
- Electricité / Eau : 17 128 € en 2021, 17 539€ en 2020, 25 136€ en 2019, 18 735€ en 2018
- Dotations aux amortissements : 14 639 € en 2021, 13 893€ en 2020, 11 441€ en 2019, 4 959€ en 2018

### Recettes HT (2021) :

Dotation de l'Etat : 15 035 € (stable depuis 2013) + 11 496 € de Fonds de solidarité COVID

**Redevances et remboursements des charges locatives des utilisateurs (69 295 €) :**

- CPPPHS (Centre de Parachutisme Paris Péronne Haute Somme) : 30 554 €
- INRA : 22 900 €,
- Picard'Air : 4 827 €,
- Aéroclub : 1 347 €,
- Taxi Way = 1 558 € par autoécole (2 autoécoles), SAVY Air Modèles 162 €,
- Codepso : 190 €,
- Pavillon : 6 149 €.
- Redevance ExTremDay : 50 €

**Redevance atterrissages (15 392 €) :**

CPPPHS 15 000 €, Picard'Air 280 €, Aéroclub 112€

L'augmentation des RF s'explique notamment par le versement du fonds COVID à hauteur de 11 496€ et de la redevance intégrale du CPPPHS (réduite en 2020 du fait de leur fermeture administrative / COVID).

**INVESTISSEMENT**

Pas de dette.

**Rappel des Investissements réalisés HT:**

- 2012/2013 : Aire d'avitaillement: 140 700€
- 2013 : Travaux neufs sur le taxiway: 24 229€
- 2014 : Câble d'alimentation électrique : 2 350€
- 2015 : Alimentation électrique supplémentaire pour le CPPPHS : 7 402€
- 2016 : Isolation du pavillon: 8 993€  
 Travaux Parkings et accès taxiway : 50 529€  
 Modification des locaux CPPPHS (début des travaux): 3 252€
- 2017: Modification des locaux CPPPHS : 96 807€  
 Amélioration accès et abords hangar CPPPHS pour accès à personnes à mobilité réduite: 5 774€
- 2018: Clôture pour accès à la piste : 1 733€  
 Toiture Hangar CPPPHS 36 780€ HT
- 2019 : Panneaux de signalétique : 895€
- 2020 : Pas de travaux – Etude d'assainissement pour le pavillon
- 2021 : Marquage au sol : 20 372 €  
 Assainissement pavillon : 6 447 €  
 Extincteurs parking avions : 602 €

Une opération pour compte de tiers (4581211) : Convention avec Picard'Air pour l'acquisition et la maintenance du matériel de protection incendie (1 112 € HT en 2021)

La station d'avitaillement a été prise en charge par l'Aéroclub en 2021, en accord avec DGAC.

**Résultat de clôture**

HT	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2017	590 634 €	Dont	17 509 €	573 125 €
Rappel 2018	658 539 €		2 345 €	656 193 €
Rappel 2019	704 098 €		17 500 €	686 598 €
Rappel 2020	754 638 €		29 479 €	725 159 €
Prévisions 2021	797 655 €		16 698 €	780 957 €

## Restes à réaliser 2021

Pas de RAR

→ Pas de besoin de financement de la section d'investissement

## ► Prévisions 2022

Il est proposé de passer les frais administratifs à rembourser au budget principal à 10 000€ (7 000€ en 2021).

Réflexion sur l'entretien de la piste avec INRA

## Etudes et travaux projetés pour 351K HT:

Commission Equipements du 22/02/2022, Réunion Vice-Présidents 08/03/2022						
AERODROME				PRIORITE		
OBJET	CATEGORIE	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
Menuiseries intérieures, centre de para	Rénovation	11 000,00 €	13 200,00 €			X
Audit élec	Sécurité	3 000,00 €	3 600,00 €			X
Construction d'un hangar à avion 20x17x5 avec porte 16m 90000€ H.T (AMARENCO : 40000 + 40000 + 15000 + 9000 (104000€ H.T))	Aménagement	120 000,00 €	144 000,00 €	X		
Signalétique	Conformité	1 000,00 €	1 200,00 €	X		
Implantation puits pour station d'épuration	Conformité	4 000,00 €	4 800,00 €	X		
Peinture sur bardage para (avec fresque ?) 80€/m² lg : 140m	Rénovation	70 000,00 €	84 000,00 €			X
Réfection porte hangar para	Sécurité	6 000,00 €	7 200,00 €	X		
Pose d'une clôture entre parking et parking avion	Sécurité	3 000,00 €	3 600,00 €	X		
Pose clôture plaques béton entrée site (80€/ML - Pose en régie)	Esthétique	7 200,00 €	8 640,00 €			X
Suppression Marche Voie A (52m³ de terre)	Conformité	2 600,00 €	3 120,00 €	X		
Modification sanitaires existants	Rénovation	4 000,00 €	4 800,00 €	X		
Etude pour implantation bornes VE (réfection parking, implantation, changement réseaux électriques)	Aménagement	5 000,00 €	6 000,00 €		X	
Remise en état piste		200 000,00 €	240 000,00 €	X		
Etude globale pour aménagement du site	Aménagement	10 000,00 €	12 000,00 €	X		
Bloc sanitaire		30 000,00 €	36 000,00 €		X	
		<b>476 800,00 €</b>	<b>572 160,00 €</b>	<b>420 720,00 €</b>	<b>42 000,00 €</b>	<b>109 440,00 €</b>

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- entretenir les bâtiments et la piste pour assurer la pérennité des équipements et garantir une bonne utilisation pour les occupants,
- développer d'autres activités en liaison avec les occupants actuels (lesquelles), voire l'ouvrir à de nouveaux locataires,
- maîtriser les dépenses d'investissement, afin de maintenir la capacité d'autofinancement pour effectuer des travaux neufs sur la piste en cas de besoin.

## **Continuité - Budget autonome qui s'équilibre**

## II.2.3. Budget annexe Village artisanal HT, SPIC assujetti à la TVA, à compter du 01/01/2014 Construction, entretien et gestion du Pôle artisanal, ouvert depuis avril 2014. Instruction budgétaire et comptable M4

### Contexte

Le Village artisanal comprend 12 cellules : 4 d'environ 100 m<sup>2</sup>, 8 de 50 m<sup>2</sup>

La construction a bénéficié de subventions : DETR, FEDER, Conseil Départemental.

A l'exercice 2015, une subvention d'équipement d'un montant de 475 720€ a été versée par le budget principal dans le cadre de sa compétence Développement économique pour équilibrer l'opération.

Au 31/12/2021, le village artisanal est occupé à :

- En termes de cellules : 67 % (7 cellules sur 12). Les lots 4, 7, 10, 11 et 12 sont libres.
- En termes de surfaces : 63 % (500 m<sup>2</sup> sur 800 m<sup>2</sup>)

Les sociétés installées sont :

- Lot 1 : Société Loison (ouvrages métalliques) échéance 09/2029,
- Lots 2-3 : Société LPJ DRD MV (matériel médical) échéance 09/2023,
- Lots 4-5 : Société JMD (montage, maintenance / conservation froid) échéance 09/2023
- Lot 6 : WAJ Métal (ingénierie, études techniques), échéance 09/2030,
- Lot 8 : Association Rivières Haute Somme (entretien, aménagement zones humides et cours d'eau), échéance au 04/2024
- Lot 9 : @M2C (Automatisme Mesures Contrôle et Conseils) échéance 07/2029,

Le montant annuel des loyers est d'environ 44.46€ HT/m<sup>2</sup> (valeur du 19/03/2021 au 18/03/2022). A cela s'ajoutent les charges à caractère général remboursées par les locataires (provisions de 13€HT/m<sup>2</sup>).

### Rétrospective

Exercice		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Données 2021
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	75 556€	76 817€	73 829€	74 328€	75 868€
	Recettes	75 864€	70 750€	96 552€	73 652€	76 364€
	<b>Résultat</b>	<b>308€</b>	<b>-6 067€</b>	<b>22 723€</b>	<b>-676€</b>	<b>496€</b>
<b>Investissement</b>	Dépenses	84 834€	74 429€	91 327€	78 210€	78 789€
	Recettes	65 861€	51 879€	58 207€	54 889€	53 100€
	<b>Résultat</b>	<b>-18 973€</b>	<b>-22 550€</b>	<b>-33 120€</b>	<b>-23 321€</b>	<b>-25 689</b>

Ces montants sont très impactés par les opérations d'ordre liées à l'amortissement de la construction :

- Amortissements : DF/RI pour 51 K€
- Reprise de subventions : RF/DI pour 39 K€

L'annuité d'emprunt 2021 est de 40 447€, dont 33 333€ en remboursement de capital.

### Résultat de clôture

HT	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2016	- 65 189€	Dont	-13 730€	-51 459€
Rappel 2017	-83 854€		-32 703€	-51 151€
Rappel 2018	- 112 472€		-55 253€	-57 219€
Rappel 2019	-122 869€		-88 373€	-34 496€
Rappel 2020	-146 865€		-111 693€	-35 172€
<b>Données 2021</b>	<b>-172 059€</b>			<b>-137 383€</b>

Pas de Restes à réaliser en 2021

## ► Prévisions 2022

Par délibération 2020-77 du 22 juin 2020, le conseil communautaire a autorisé la vente d'un terrain derrière le village artisanal à hauteur de 13€/m<sup>2</sup>.

Un compromis a été signé avec une société ; ce qui permettrait à terme de bénéficier d'une recette d'environ 50 000 €, qui pourrait réduire le déficit du budget annexe.

### Travaux envisagés :

Clôture séparative en cas de vente : 6 000€ HT

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rappel Emprunt (amortissement constant, intérêts variables) sur 15 ans

1<sup>er</sup> échéance 15/11/ 2012, dernière échéance : 15/08/2027

Capital restant dû au 01/01/2022 : 192 K€

Dépenses annuelles : Capital 33 333.32€ (part invariable)

Intérêts 2020 : 8 829€ / 2021 : 7 114€ / 2022 : 6 074€

Loyers annuels attendus en 2022 (base 03/2021) :

44.46€ HT x 800m<sup>2</sup>      35 568 €

L'équilibre du budget a été fragilisé par l'application de la norme RT 2012 et le déséquilibre amplifié par le remboursement de l'emprunt dès novembre 2012, alors que les locations n'ont débuté qu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.

Le budget annexe ne peut s'équilibrer à court terme. La gestion de la collectivité en tenant compte de ce déséquilibre dans sa compétence économique permet d'y faire face.

A taux d'occupation à 100%, les loyers couvrent le remboursement de capital à l'exercice 2022.

A l'échéance de l'emprunt en 2027, il faudra attendre 5 à 6 ans pour trouver l'équilibre de ce budget.

### **II.2.4. Budget annexe Centre Equestre HT, SPIC assujetti à la TVA, à compter du 01/01/2014 - Instruction budgétaire et comptable M4**

Le Pôle équestre se situe à l'entrée Ouest de Péronne, entre la rue Hector Berlioz et la rue des Champs.

Il accueille depuis septembre 2020 d'une part les formations équines en lien avec le lycée agricole de Péronne, et d'autre part une offre de service et de loisirs.

Les publics cibles sont :

- Elèves du lycée agricole de Péronne, apprenants de l'EPL de la Haute Somme, élèves suivant une formation équine en CAPA, Bac Pro ou BPJEPS
- Scolaires et publics en difficulté du territoire de Haute-Somme
- Seniors au travers de partenariats avec les maisons de retraite
- Habitants de Péronne et de sa zone de chalandise, soit environ 29 000 habitants
- Eleveurs de Picardie (750 élevages répertoriés en 2014 par SIRE), voire de la région
- Compétiteurs régionaux en CSO, en dressage, et toutes les disciplines pouvant être pratiquées en carrière et manège.

### Le délégataire :

Le contrat de concession lié à la délégation par affermage pour la gestion du Pôle équestre de Péronne a été signé le 13 mai 2020 avec la société ECURIE RODRIGUEZ DEBRAY (prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2020). La durée maximale est de 12 ans.

La redevance initiale a été fixée à 2 500 € HT par mois, soit 30 000€ HT/an, révisée au 01/01 de chaque année.

A compter du 1er janvier 2022, dans le cas d'un chiffre d'affaires HT de l'année précédente (N-1) supérieur à 300 000 €, la redevance annuelle (année N) sera calculée sur la base de 10 % dudit chiffre d'affaires, sans pouvoir être inférieure à la redevance minimale révisée.

### Rétrospective

Exercice		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Données 2021 avec Dotation except. COVID	Données 2021 hors Dotation except. COVID
<b>Fonct.</b>	Dépenses	0	10 072€	16 631	540 267€	42 224 €	42 224 €
	Recettes	2€	9 065€	549 177	8 107€	1 137 715 €	64 904 €
	<b>Résultat</b>	<b>2€</b>	<b>-1 007€</b>	<b>532 546</b>	<b>-532 160 €</b>	<b>1 095 491 €</b>	<b>22 680 €</b>
<b>Inv.</b>	Dépenses	11 393€	155 611€	1 422 159	1 090 831€	385 670 €	385 670 €
	Recettes	26 837€	89 825€	950 127	1 854 292€	107 117 €	107 117 €
	<b>Résultat</b>	<b>15 444€</b>	<b>-65 786€</b>	<b>-472 032</b>	<b>763 461€</b>	<b>-278 553 €</b>	<b>-278 553 €</b>

A l'exercice 2019, on note en recettes une subvention exceptionnelle de 549 177€ par apport du budget principal au compte 774 (section de fonctionnement), qui a été annulée et réimputée en subvention d'équipement pour 530 837€ à l'exercice 2020.

En 2021, 1 072 811 € ont été versés par l'Etat au titre d'une dotation compensant la diminution de l'épargne brute liée aux conséquences de la crise sanitaire. Le budget annexe ayant vu ses recettes diminuer du fait de la réimputation en subvention d'équipement (comme évoqué ci-dessus), donc indépendamment de la crise, a perçu malgré tout cette somme. Alertée la DDFIP a répondu que « aucun retraitement n'est effectué. La dotation perçue par le budget annexe reste due et ne fait pas l'objet d'un remboursement ».

Par mesure de sécurité, cette dotation sera provisionnée afin d'anticiper toute éventuelle demande de remboursement future.

Un emprunt a été contracté en décembre 2020 pour un montant de 600 000€.

Duré : 25 ans (échéance 2046) Taux fixe : 0.70 %, Coût total des intérêts : 54 752€

Echéance trimestrielle : 6 545.54€, depuis le 01/04/2021, soit 26 182€/an.



### **Problèmes apparus en 2021**

- 08 Février 2021 : Gel des installations d'alimentation en eau des abreuvoirs (surpresseurs HS ET casse au niveau des tuyauteries) – Déclaration de sinistre – Procédure judiciaire en cours – Remise en état de la tuyauterie et passage sur le circuit d'eau de ville pour alimenter les abreuvoirs
- Juillet 2021 : Isolation du local technique  
 Mise en place d'un enregistreur sur les installations électriques suite aux surconsommations constatées
- Août 2021 : changement d'un capteur de pression sur le circuit de d'arrosage car la pompe tournait en continu
- Septembre 2021 : Déclaration de sinistre pour la toiture du manège – Passage de l'expert SARETEC le 10/11/2021 – Rapport d'expertise reçu le 16/11/2021 qui n'est pas acceptable en l'état. Nouvelle demande de sinistre en Février 2022 – Passage d'un nouvel expert le 07/03/2022
- Octobre 2021 :  
 Installation de chauffage non conforme – Mise en conformité prise en charge et effectuée par EMI – Facturation par le centre équestre à la CCHS des surconsommations électriques (du 01/08/2020 au 28/10/2021 pour le chauffage et du 08/02/2021 au 31 Juillet 2021 pour la pompe d'arrosage).  
 Mise en conformité du câblage de l'éclairage de la carrière en régie.
- Novembre 2021 :  
 Mise en conformité et réparation portail pris en charge par EIFFAGE et effectuée par SMF  
 Changement des surpresseurs du circuit d'alimentation en eau des abreuvoirs à charge CCHS. Les abreuvoirs sont de nouveau alimentés par le forage Facturation des surconsommations d'eau par le centre équestre à la CCHS (du 08/02/2021 au 30/11/2021)
- Décembre 2021 : Réglage des portes du manège et des bureaux par les Services Techniques CCHS – Aménagement paysager par les Services Techniques CCHS en collaboration avec le Lycée Agricole de Péronne

### **Résultat de clôture**

HT	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2017	- 32 588€	Dont	- 31 886€	-702€
Rappel 2018	-99 382€		-97 672€	-1 709€
Rappel 2019	-38 868€		-569 705€	530 836€
Rappel 2020	192 433€		193 756€	-1 323€
Prévisions 2021 avec dotation except. COVID	1 009 371€		-84 797€	1 094 168€
Prévisions 2021 hors dotation except. COVID	-63 440€		-84 797€	21 357€

### **RESTES A REALISER 2021**

Dépenses:

Constructions et installations : 22 000 €

Aménagement paysager : 9 000 €

Signalétique verticale (panneaux) : 1 500 €

Recettes: Subventions (apport du budget principal) 110 000 €

Le solde des restes à réaliser est de 77 500 €.

→ Le besoin de financement de la section d'investissement est de 7 297€ et sera couvert par la section de fonctionnement.

## ► Prévisions 2022

### FONCTIONNEMENT – Principales Dépenses

Taxes liées à l'urbanisme.

Les taxes liées à l'urbanisme seront financées par un apport du budget principal.

### INVESTISSEMENT

En autorisation de dépenses d'investissement (délib. 2022-14 du 31/01/2022) :

Caisson lumineux 4 000 €

### Travaux projetés

CENTRE EQUESTRE				PRIORITE		
OBJET	CATEGORIE	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
Eclairage carrière ext--> chgt de puissance	Aménagement	7 500,00 €	9 000,00 €			X
Agrandissement et empiérement noue devant carrière et nou	Sécurité	6 000,00 €	7 200,00 €	X		
Ajout éclairage parking	Sécurité	6 000,00 €	7 200,00 €	X		
Création cabine jury et alim élec	Aménagement	8 000,00 €	9 600,00 €	x	(x)	
Signalétique (Entrée du site) à compléter				x		
		<b>27 500,00 €</b>	<b>33 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	- €	<b>9 000,00 €</b>

### Estimation de l'opération HT (y compris terrains) : 3 072K€

	Réalisé au 31/12/2021	Prévisions 2022	Estimation de l'opération
<b>Dépenses HT</b>			
Terrains	126 590 €		126 590 €
Construction	2 696 964 €	17 500 €	2 714 464 €
Parking	136 958 €	3 500 €	140 458 €
Mobilier salle formation	2 153 €		2 153 €
Petit équipement (lices, obst...)	9 425 €	4 000 €	13 425 €
Plantations	0 €	9 000 €	9 000 €
Trottoirs d'accès	35 192 €	1 000 €	36 192 €
Signalétique	0 €	2 500 €	2 500 €
Eclairage parking+carrière		13 500 €	13 500 €
Renforcement noue devant carrière		6 000 €	6 000 €
Cabine jury		8 000 €	8 000 €
<b>Total</b>	<b>3 007 282 €</b>	<b>65 000 €</b>	<b>3 072 282 €</b>
<b>Recettes</b>			
DETR	281 189 €	0 €	281 189 €
Région	864 796 €	0 €	864 796 €
Département	640 904 €	0 €	640 904 €
Emprunt	600 000 €	0 €	600 000 €
Subvention CCHS	530 837 €	0 €	530 837 €
Apport complémentaire (ou résultat), dont RAR Subvention CCHS 110K€)		110 000 €	154 556 €
<b>Total</b>	<b>2 917 726 €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>3 072 282 €</b>

Un apport supplémentaire de 44 556 € est nécessaire pour équilibrer l'opération.

Le reste à charge de l'opération est estimé à 685 393€ HT.

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le budget, en tant que SPIC intercommunal concédé, doit être autonome et équilibré en recettes et en dépenses. L'article L2224-2 du CGCT prévoit toutefois des assouplissements à ce principe pour les EPCI. Une délibération motivée doit alors être actée. Elle doit fixer les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses. En aucun cas, cette prise en charge ne peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de fonctionnement.

L'objectif est d'équilibrer le budget avec les loyers du délégataire.

Depuis 2021, le loyer du concessionnaire couvre les échéances d'emprunt.

Un surloyer pourra être demandé afin de participer au financement de travaux complémentaires (parking, ...).

### **II.2.5. Budget annexe TIERS LIEU NUMERIQUE HT, SPIC assujetti à la TVA, à compter de 2021 - Instruction budgétaire et comptable M4**

#### **Contexte**

Par délibération 2019-10 du 21/02/2019 le Conseil Communautaire a adopté le projet de création d'un Tiers Lieu Numérique.

La Communauté de Communes a acquis en septembre 2019 l'immeuble situé à l'angle des rues Georges Clémenceau et Charles Boulanger à Péronne en vue notamment d'y installer le Tiers Lieu Numérique.

Les travaux ont débuté en 2020 pour s'achever en 2021.

Le Tiers Lieu a pu ouvrir ses portes au public en juin 2021. Il enregistre, en mars 2022, un peu plus de 200 adhérents.

Le but est d'offrir un espace pour :

- permettre l'accompagnement des artisans et commerçants dans leur transformation numérique
- proposer un espace de coworking
- proposer un fablab
- organiser et rendre visible l'offre de médiation numérique
- mettre en place des actions de médiation mobile
- proposer de nouveaux services comme proposer des ateliers de réparation ou développer l'économie circulaire, ou encore créer une plateforme d'entraide entre habitants
- s'appuyer sur le tiers lieu numérique pour mettre en réseau les acteurs locaux

Son équipe :

- 1 responsable du site à temps complet
- Un conseiller Numérique à temps complet
- Une animatrice à 21 h hebdo

La Communauté de Communes a fait le choix d'être accompagnée durant 3 ans par un prestataire extérieur (Pop Café). Sa mission porte notamment sur l'accompagnement dans la gestion des lieux et la mise à disposition d'un Fabmanager qui assure aussi la maintenance informatique.

Pop Café devra par ailleurs épauler la Communauté de Communes dans la création de la structure juridique qui portera le Tiers Lieu à terme.

## FINANCEMENTS

Les travaux ont bénéficié de fonds d'Etat :

- DETR : 35 % d'une assiette HT de 447 614 € soit 156 665 €.
- DSIL : 45 % d'une assiette HT de 393 614 € soit 177 126 €

L'acquisition du matériel est financée à hauteur de 50 % des dépenses plafonnées à 60 000 €, soit 30 000 €.

Le fonctionnement est financé comme suit :

- Etat au titre de l'appel à projets « Fabrique de Territoire » : 50 000 € par an durant 3 ans.
- Etat pour le poste du Conseiller Numérique : 25 000 € par an durant 2 ans
- Région au titre du fonctionnement : 90 000 € sur un total de dépenses de 536 650 € HT (montant correspondant à 3 exercices : 45 000 € en année 1, 30 000 € en année 2 et 15 000 € en année 3)

En 2021, une subvention d'un montant de 239 522 € a été versée dans un premier temps par le budget principal, dans le cadre de sa compétence « culture » pour équilibrer l'opération.

Par ailleurs le budget annexe disposant de l'autonomie financière, rencontre des problèmes de trésorerie liés au décalage entre les dépenses et le versement des subventions (+ marchés longs à solder / levée des réserves).

Aussi, un versement complémentaire de 140 000 € a été effectué en fin d'exercice par le budget principal, afin de pouvoir poursuivre le règlement des dépenses de 2021 et du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 avant le vote du budget.

### RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS LIES A LA CREATION DU TIERS LIEU NUMERIQUE

Reste à charge prévisionnel : 83 823 € HT

DEPENSES	Prévisionnel (CC du 21/02/2019)	REEL HT	RAR
ACQUISITION	230 000 €	219 597 €	
TRAVAUX ET MAITRISE D'ŒUVRE	163 614 €	230 249 €	1 828,00 €
MATERIEL	54 000 €	73 440 €	
LOGICIELS		3 259 €	
	447 614 €	526 545 €	1 828 €
			<b>528 373 €</b>

FINANCEMENTS	Prévisionnel	Versés	Attendus
DSIL	177 126 €	141 701 €	35 425 €
DETR	156 665 €	125 332 €	31 333 €
REGION	30 000 €	0 €	30 000 €
	363 791 €	267 033 €	96 758 €
			<b>363 791 €</b>

**Reste à charge réel  
HT**

**164 582 €**

### Résultats prévisionnels 2021

	Données 2021	
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	138 821 €
	Recettes	502 589 €
	<b>Résultat</b>	<b>363 768 €</b>
<b>Investissement</b>	Dépenses	526 545 €
	Recettes	267 033 €
	<b>Résultat</b>	<b>-259 512 €</b>

### Solde d'exécution prévisionnel cumulé

HT	Total	Dont	Investissement	Fonctionnement
Données 2021	<b>104 256 €</b>		-259 512 €	+363 768 €

### RAR 2021

Dépenses : Travaux : 1 828 €  
 Recettes: Subventions : 96 758 €  
 Le solde des restes à réaliser est de + 94 930 €

→ Le besoin d'autofinancement de 164 582€ sera couvert par la section de fonctionnement.

Le réalisé correspond au prévisionnel en dehors des prestations POP dont l'échéancier des facturations a été revu en fonction de l'avancement de la prestation (+ marge prévue sur travaux non utilisée).

### ► Prévisions 2022

- Embauche d'un second conseiller numérique qui sera également financé par l'Etat à hauteur de 50 000 € par an durant 2 ans
- Organisation d'une activité « hors les murs » gratuite pour les utilisateurs, permettant :
  - . Un Accès à un point numérique pour tous, à moins de 10 min de son domicile, à raison d'une demi-journée tous les 15 jours.
  - . L'accompagnement des habitants pour leur dossier en ligne (aidant-connect).
  - . La formation des habitants au numérique à travers un parcours de formation de base.
- Mise en place d'un projet « lumière en Haute-Somme » qui a pour but la promotion des communes du territoire par le biais du Light Painting (technique de prise de vue optimisant la lumière).
- Compléter le Tiers Lieu par divers équipements qui offrent une gamme plus élargie au public.
- Travaux sur bâtiment (signalétique, rideau d'air chaud) et chargeur pour véhicule électrique.

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Dépenses de fonctionnement : Projection annuelle en cours (prévoir environ 300 00 €)

Recettes de fonctionnement :

- Aides de l'Etat / conseiller numérique 1 = 25 000 €
- Aides de l'Etat / conseiller numérique 2 = 25 000 €
- AMI Fabrique = 50 000 €
- Région = 30 000 €
- Les régies mensuelles sont évaluées à 1 400 € mensuels soit une recette annuelle de 16 800 € HT.

### Dépenses d'investissement projetées / Actions

Destination	Matériel	Total HT
Action "HORS LES MURS"	8 ordinateurs portables + 1 vidéoprojecteur	4 600 €
MEDIATION	3 ordinateurs portables	2 300 €
FAB LAB ET PROGRAMMATION	1 vidéoprojecteur + 8 makey makey (émulateur de commande)	850 €
LIGHT PAINTING ET QUOTIDIEN DU LIEU	Appareil photo et produits associés	1 050 €
LOISIRS : SUBLIMATION ET BADGES	Presse à mugs + imprimante de sublimation + presse à badges	1 750 €
COWORKING	Réfrigérateur table top dédié au coworking	250 €
		<b>10 800 €</b>

### Dépenses d'investissement projetées / bâtiment

TIERS LIEU NUMERIQUE				PRIORITE			
	OBJET	CATEGORIE	HT	TTC	1 (TTC)	2	3
Rideau d'air chaud 3kW (surcoût élec 500€ H.T annuel)	Energie	3 500,00 €	4 200,00 €	X			
Signalétique extérieure	Aménagement	1 600,00 €	1 920,00 €	X			
Chargeur VE (sous réserve du VE)	Aménagement	4 000,00 €	4 800,00 €	x	(X)		
Achat et installation extracteur de poussière pour fraiseuse	Aménagement	1 500,00 €	1 800,00 €	X			
Fonctionnement radiateurs électriques	Energie	500,00 €	600,00 €	X			
		<b>11 100,00 €</b>	<b>13 320,00 €</b>	<b>13 320,00 €</b>			- €

Il est envisagé de solliciter des fonds dans le cadre de « l'appel à manifestation d'intérêt : outiller la médiation numérique ».

Le budget annexe, qui est autonome, devra faire appel en cours d'année à un apport du budget principal. La gestion de la collectivité en tiendra compte dans sa compétence « Soutien à l'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ».

**II.3. Budget annexe Centre Aquatique HT, Service Public Administratif assujetti partiel à la TVA (Coefficient de TVA 5%) depuis l'exercice 2018**  
**Instruction budgétaire et comptable M14**

**Contexte**

Ouvert depuis le 15 décembre 2017

Nombre d'agents au 01/01/2022 :

- 1 responsable des équipements sportifs
- 5 éducateurs des APS à temps complet dont 1 chef de bassin
- CDD pour remplacement et accroissement d'activité des éducateurs des APS
- 3 caissières/agent d'entretien
- 2 agents technique/entretien
- CDD pour remplacement des agents d'entretien

**Construction**

Montant total prévisionnel de l'opération : 9 143 K€ HT

**Le financement**

CNDS	600 K€
Conseil Départemental	1 500 K€
Conseil Régional	1 500 K€
Emprunt	4 350 K€
Fonds propres pour équilibrer	1 193 K€

► Procédure judiciaire avec le Lot 3 – Gros Œuvre – Eiffage est terminée. Une provision de 1 213 800€ a été constituée à l'exercice 2019. En 2020, il a été versé à Eiffage la somme de 588K€ HT à titre d'avance sur réclamations dans le cadre de la médiation en cours.

Nous avons perçu la somme de 1 091 570€ qui sera créditée à l'exercice 2022 (comprenant le remboursement de l'avance de 588 K€ HT).

Le bilan de l'opération sera effectué lors de la livraison à soi-même prévue à l'exercice 2022.

**Rétrospective**

Exercice		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Données 2021
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	154 025	903 213	2 100 545	1 444 355€	774 180€
	Recettes	1 010 502	1 536 867	2 405 058	1 668 035€	1 090 082€
	<b>Résultat</b>	<b>856 477</b>	<b>633 654</b>	<b>304 513</b>	<b>223 680€</b>	<b>315 902€</b>
<b>Investissement</b>	Dépenses	3 916 015	752 704	393 256	698 254€	353 375€
	Recettes	1 767 830	1 242 909	651 597	316 075€	232 671€
	<b>Résultat</b>	<b>- 2 148 185</b>	<b>490 205</b>	<b>258 341</b>	<b>-382 179€</b>	<b>-120 704€</b>

Rappel : Pour équilibrer le budget annexe, instruit en tant que SPA en M14, le budget principal de la collectivité peut y verser des subventions.

Une participation de 1 000 000 € a été versée par le budget principal en 2015, 776 980€ en 2016, 998 000€ en 2017, 1 280 749€ en 2018, 2 181 985€ en 2019 (dont 1 213 800€ de provisions), 971 131€ en 2020, 925 901€ en 2021.

## Dette

Deux emprunts à taux fixes ont été réalisés sur quinze ans, échéance 2028 :  
 Montant initial : 1 650 000€ à 4.9% et 2 700 000€ à 3.95%  
 Échéance annuelle globale : 397 969 €

## Section Fonctionnement 2021

### Coût de fonctionnement (hors remboursement emprunt)

		Tournesol			O <sub>2</sub> Somme			
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DF	011 (hors transport)	226 410 €	205 476 €	260 766 €	348 045 €	322 144 €	303 441 €	230 309€
DF	012 Charges personnel	248 879 €	245 338 €	280 525 € (*)	418 730 €	433 254 €	434 964 €	434 435€
RF	Propres	75 196 €	67 591 €	63 266 €	256 118 €	223 073 €	108 903 €	164 042€
	Déficit	- 400 093 €	- 383 223 €	- 478 025 €	- 510 656 €	- 532 325 €	- 629 502€	- 500 702€

(\*) 2017 Tournesol et O2Somme

Les charges à caractère général ont baissé de 73K€.

Ce résultat est à moduler car certaines factures sont arrivées tardivement (eau : + 32 753€, électricité : + 11 076€ et gaz : 5 954€). Le déficit avoisinerait donc 550K€, soit une baisse des charges à caractère général ramenée à 23K€.

### Récapitulatif 2021

Une année 2021 encore particulière sous restrictions sanitaires avec notamment une fermeture au public de 5 mois et demi de janvier à la mi-juin et pas d'accueil des scolaires et des clubs de la mi-janvier à la mi-mai (4 mois).

En dépit de ces restrictions la fréquentation du centre aquatique est plutôt bonne et encourageante. Près de 54 000 entrées en 2021 (+11 000 entrées/2020) dont :

- 18 000 scolaires
- Plus de 25 000 entrées payantes
- Plus de 4500 « activités » (aquagym, bike, leçons, détente...)

La recette de près de 143K€ en 2021 (103K€ en 2020) confirme les chiffres de fréquentations.

### Section Investissement 2021

Acquisition Mobilier : 496€  
 Défibrillateur : 1 254€  
 Divers Equipements : 2 393€  
 Tondeuse : 3 973€  
 Remplacement système alarme incendie : 18 672€



## Résultat de clôture

HT	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2016	2 218 518€	Dont	1 602 326€	616 191€
Rappel 2017	310 618€		- 545 859€	856 477€
Rappel 2018	578 000€		- 55 654€	633 654€
Rappel 2019	507 200€		202 687€	304 513€
Rappel 2020	44 188€		-179 492€	223 680€
Données 2021	15 708€		- 300 195€	315 903€

RàR 2021 : Dépenses relatives aux litiges : 11 100 €

Dépenses Petits Equipements : 4 500 €

→ Le besoin d'autofinancement est de 315 795 €. Il sera couvert par la section de fonctionnement.

Pour mémoire, à l'issue de l'exercice 2021, l'apport du budget principal a été calculé pour équilibrer le budget annexe.

## Orientations budgétaires

► Maîtriser les dépenses, développer les activités, optimiser les ouvertures (vacances), assurer la promotion de l'équipement et exploiter le site internet 02Somme.

Equipements et travaux projetés pour un montant de 77K€ HT, 92K€ TTC :

OBJET	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Achat matériel évènementiel	4 000,00 €	4 800,00 €	x		
Matériel pédagogique	5 000,00 €	6 000,00 €	x		
Installation stores locaux administratifs	3 000,00 €	3 600,00 €	x		
Renouvellement bains de soleil (10)	1 800,00 €	2 160,00 €	x		
Acquisition "salon" espace détente + plantes artificielles	1 500,00 €	1 800,00 €	x		
Acquisition nouveau module structure gonflable	3 000,00 €	3 600,00 €		x	
Acquisition tablette + abt type "spotify" pour activités et évènementiel (voir wifi)	428,88 €	514,66 €	x		
<b>SECURITE/REGLEMENTATION</b>					
Miroir de sécurité	1 000,00 €	1 200,00 €	x		
Installation rampe sécu INOX bassin ludique	3 000,00 €	3 600,00 €	x		
Installation filet anti chute toboggan	4 000,00 €	4 800,00 €	x		
Réfection toboggan	1 000,00 €	1 200,00 €	x		
Remplacement lampes UV déchloramineurs	7 500,00 €	9 000,00 €	x		
<b>AMENAGEMENT EXTERIEUR</b>					
Terrasse extérieure	16 000,00 €	19 200,00 €	x		
Acquisition table pique- nique (2)	5 000,00 €	6 000,00 €	x		
Table ping pong extérieure	1 600,00 €	1 920,00 €	x		
Aménagement paysager	20 000,00 €	24 000,00 €	x		
Installation espace extérieur jeux aquatiques	25 000,00 €	30 000,00 €		x	
Filet beach volley + lignes	200,00 €	240,00 €	x		
<b>TRI SELECTIF</b>					
Mise en place tri sélectif	2 000,00 €	2 400,00 €	x		
	<b>105 028,88 €</b>	<b>126 034,66 €</b>	<b>92 434,66 €</b>	<b>33 600,00 €</b>	<b>- €</b>

## INVESTISSEMENT lié à la construction

► Livraison à soi-même à effectuer à l'exercice 2022.

Exceptionnellement, il ne devrait pas être prévu d'apport du budget principal pour équilibrer le budget annexe à l'exercice 2022.

### II.4 Budget annexe Friche Flodor « Lotissement » : Zone de la Croisette

#### "Acquisition de la Friche Flodor, réhabilitation et cession de parcelles viabilisées". Budget HT, assujetti à la TVA, M14 Lotissement

Budget annexe "Lotissement", pour l'opération "Acquisition de la Friche Flodor, réhabilitation et cession de parcelles viabilisées".

### RESULTAT ANNUEL 2021

		CA 2020	Données 2021
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	684 470 €	396 047 €
	Recettes	684 471 €	589 334 €
	<b>Résultat</b>	<b>1 €</b>	<b>193 287 €</b>
<b>Investissement</b>	Dépenses	431 652 €	0 €
	Recettes	0 €	0 €
	<b>Résultat</b>	<b>-431 652 €</b>	<b>0 €</b>

### Rappel du budget de l'opération, initialement projeté.

DEPENSES initialement estimées en 2019	HT	Mandats HT au 31/12/2021	A régler en 2022 sur marchés signés au 31/12/2021	Soit total engagements de dépenses signés au 31/12/2021
<b>1ère tranche</b>				
Acquisition terrains / bâtiments	550 000	555 593	0	555 593
Frais, études et honoraires	350 000	66 603	110 160	176 763
Travaux de mise en état des sols (désamiantage / démolition ; dépollution)	1 982 000	925 958	12 480	938 438
<b>Total tranche 1 HT</b>	<b>2 882 000</b>	<b>1 548 154</b>	<b>122 640</b>	<b>1 670 794</b>
<b>2ème tranche</b>				
Etudes environnementales, pré-techniques (enquête réseaux, géotechnique...)	144 951	131 423	19 650	151 073
Travaux d'aménagement (voirie+ espaces verts, parking paysager)	2 967 500			
Honoraires de maîtrise d'œuvre	22 895			
Honoraires sur travaux	841 415			
Frais divers, frais de gestion, frais financiers	311 191	1 008		1 008
<b>Total tranche 2 HT</b>	<b>4 287 952</b>	<b>132 431</b>	<b>19 650</b>	<b>152 081</b>
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>7 169 952</b>	<b>1 680 585</b>	<b>142 290</b>	<b>1 822 875</b>

**Rappel des financements ayant fait l'objet d'un accord de subvention (1 282 080 €) :**

- DSIL – Contrat de Ruralité : Subvention : 50% de 652 000€ HT, soit 326 000€ (sur désamiantage et raccordement électrique). Reste à obtenir : 73 183.72 €
- DSIL – Contrat de Ruralité : 50% de 1 047 846€, soit 523 923€ (M Œuvre, étude diagnostic, 2<sup>ème</sup> phase tvx de désamiantage et dépollution, études environnementales et pré techniques) – Avance perçue. Reste à obtenir : 366 746.10 €
- Région : 50 % de 864 314€ HT, soit 432 157€ (sur acquisition, AMO, diagnostic, démolition). Dossier soldé.

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES HT 2021 :**

En 2021, les dépenses s'élevant à 396 047 € ont concerné :

- |  |           |
|--|-----------|
| - Désamiantage :                                 | 159 676 € |
| - Démolition :                                   | 68 914 €  |
| - MOE :  | 61 041 €  |
| - Reconnaissance réseaux :                       | 60 982 €  |
| - Dépollution :                                  | 27 408 €  |
| - Les études Amiante et pollution :              | 15 043 €  |
| - Evaluation environnementale des sols anciens : | 1 975 €   |
| - Frais d'avocat / Ecofrost :                    | 1008 €    |

Au 31/12/2021, au vu des dépenses mandatées et de celles restant à régler, la CC s'est engagée financièrement à hauteur de 1 822 875 € d'études et travaux (hors frais juridiques et diagnostic réglés à l'intervention).

**RECETTES 2021**

Perception du solde de la subvention régionale : 432 157 €

Perception de l'avance de subvention DSIL 2<sup>ème</sup> phase : 157 177 €

**RESULTAT CUMULE FIN 2021**

	TOTAL		Fonctionnement	Investissement
Rappel 2020	-553 126 €		1 €	-553 125 €
Données 2021	-359 837 €		- 193 288 €	-553 125 €

**ORIENTATIONS 2022**

- Poursuite des marchés engagés :

Poursuivre les dépenses liées aux marchés signés soit environ 142 300 € HT (hors services juridiques et diagnostic réglés à l'intervention).

- Au fil des travaux, des actions complémentaires de désamiantage, dépollution et démolition s'avèrent nécessaires.

Rappel / **1<sup>ère</sup> tranche** : dépollution, désamiantage, démolition :

- Consultation 2019 : Travaux de désamiantage et de démolition confiés à SODEREC. Découverte d'amiante dans un hangar non identifiée lors du diagnostic préalable.
- Consultation 2020 : Désamiantage complémentaire.
- Consultations 2022 nécessaires : nouvelles opérations de désamiantage, dépollution et démolition (notamment réseaux, en sous-sols, potentiellement amiantés). Les opérations :

- . désamiantage sur l'ensemble des réseaux
- . dépollution de terre (hydrocarbure)
- . démolition de fondations anciennes.

Il est envisagé une enveloppe de 1 000 000 €.

### **2<sup>ème</sup> tranche**

- Aménagement (VRD, branchements réseaux), il est projeté d'inscrire environ 2.9 millions.
- Remblais déblais : Prestation intellectuelle portant sur le plan de gestion remblais déblais.

Le montant des crédits à réserver en 2022 pour la 2<sup>ème</sup> tranche est estimé à 3 000 000 € environ.

### **En termes de recettes**

Il reste à recevoir 439 930€ sur les dossiers de subventions instruits.

Les Domaines ont été saisis quant au prix relatif à la cession de 13 hectares à une entreprise de transformation de la pomme de terre (le prix annoncé étant de 25 € / m<sup>2</sup>). Attente de la réponse courant 2022.

La Région n'a pas encore communiqué les orientations de sa politique PRADET (politique d'aménagement et d'équilibre des territoires) pour la période 2022-2027.

La Préfecture ne relance pas d'appel à projets « friches » ; par conséquent, le dossier ne peut plus, actuellement, percevoir de subventions d'Etat.

La CCHS s'attachera à solliciter tout autre partenaire susceptible d'octroyer des subventions.  
Le budget principal viendra équilibrer le budget Flodor dans le cadre de ses compétences développement économique et ZAE.

## **II.5. BUDGET PRINCIPAL**


**Contexte** : Instruction budgétaire et comptable M14  
Voté par nature, par chapitre  
Elaboré par compétences

**BP 2022** : Ajout de la compétence mobilité

Pour le budget principal, les montants indiqués sont des montants TTC, sauf si précision HT.

Les investissements projetés sont proposés par la Commission des Equipements du 22/02/2022 et par la réunion des vice-présidents du 08/03/2022.

La Commission Finances s'est réunie le 14/03/2022.

		<b>Compétences et codes Fonction</b>	
		<b>Au BP 2022</b>	
<b>020</b>	<b>ADM</b>	<b>Administration générale</b>	
<b>020</b>	<b>TECH</b>	<b>Service Technique</b>	
<b>Compétences obligatoires</b>			
	<b>AME</b>	<b>Aménagement de l'espace</b>	
824	EP	Documents d'urbanisme	
	<b>ADE</b>	<b>Développement économique et touristique</b>	
90	EDE	Etude de développement économique	
95	EDT	Etude de développement touristique	
90	ZAE	Zone d'activités	
90	EIFP	Financement actions pour emploi insertion	
<b>824</b>	<b>GENS VOY</b>	<b>Aires d'accueil des gens du voyage</b>	
	<b>PVE</b>	<b>Collecte et traitement des OMR et déchets assimilés</b>	
812	OM	Ordures Ménagères	
812	TRI	Tri	
812	DECH	Déchetèrie	
<b>831</b>	<b>GEMAPI</b>	<b>Gestion milieux aquatiques et Prévention inondations</b>	
<b>815</b>	<b>MOBILITE</b>	<b>Mobilité</b>	
<b>Autres Compétences</b>			
	<b>PMVE</b>	<b>Protection et mise en valeur Environnement - Energie</b>	
824	PMVE	Chemins Randonnée	
	<b>PLCV</b>	<b>Politique du logement et du cadre de vie</b>	
70	OPAH	Caisse d'avance	
	<b>ASPASP</b>	<b>Actions d'intérêt communautaire</b>	
61	MPD	Maintien des personnes à domicile	
61	MARPA	MARPA	
	EJ	Enfance jeunesse	
510	MSP	Maison de santé pluriprofessionnelle	
<b>022</b>	<b>GEND</b>	<b>Gendarmerie</b>	
	<b>CULTURE</b>	<b>Culture</b>	
33	EM	Ecoles de musique	
33	EC	Ecole de danse	
33	NTIC	Tiers lieu Numérique - Ecritures avec budget annexe	
<b>811</b>	<b>SPANC</b>	<b>Ecritures avec Budget annexe</b>	
	<b>ECSS</b>	<b>Equipements culturels, sportifs et scolaires</b>	
411	GYM	Gymnase du SIVOS	
411	AB	Gymnase des Remparts	
411	NB	Collège et Gymnase Nouveau Béranger	
411	GYMROI	Collège et Gymnase de Roisel	
411	GYMPER	Gymnase St Denis	
413	PIS	Centre aquatique - Ecritures avec budget annexe	
<b>822</b>	<b>VC</b>	<b>Voirie</b>	
	<b>AUTRES</b>		
020	Rattaché à ADM	ADM	Certificat d'alignement
824	Rattaché à AME	EP	Eolien
824	Rattaché à AME	NUM	Aménagement numérique (Somme Numérique)

### II.5.1. SECTION FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

Concernant les dépenses de fonctionnement, on y retrouve toutes les dépenses récurrentes de la collectivité (cf tableau page suivante).

Pour l'année 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 862K€, elles étaient de 12 502K€ en 2020, soit une augmentation de 19%.

Les dépenses de gestion courante ont augmenté de 2 053K€, soit 17%.

La structure des dépenses réelles reste sensiblement identiques.

On note une stabilité des charges à caractère général.

Pour l'année 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 17 617K€, elles étaient de 15 781K€ en 2020, soit une augmentation de 1 836K€, soit 11.6%.

Section FONCTIONNEMENT (€)	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Données 2021	Evolution 2020/2021	Observations 2020/2021
Chapitre 011	2 397 211	2 362 344	3 697 382	2 790 233	3 250 787	2 152 543	3 208 962	2 179 280	26 737	Rattachement : 46K€
Charges à caractère général	31%	30%		27%		17%		15%		
Chapitre 012	1 996 653	2 265 868	2 450 000	2 320 128	2 530 000	2 293 402	2 616 200	2 415 662	122 259	Cf paragraphe V
Ch. personnel et frais assi	27%	29%		22%		18%		16%		
Chapitre 014	602 753	620 260	961 690	954 080	7 971 900	4 890 278	6 165 287	6 165 151	1 274 873	Rattachement : 177 200€
Atténuation de produits	8%	8%		9%		39%		41%		Augmentation liée au passage en FPU : Restitution CVAE 30K€ + Régul. Attributions versées aux communes 2020/2021: 1 241K€
Chapitre 65	2 472 089	2 508 609	3 753 952	3 580 404	2 887 971	2 710 283	3 713 618	3 339 344	629 061	
Autres ch. gestion courant	32%	32%		34%		22%		22%		SMITOM + 557k€ + Remboursement emprunt SDAN 111k€
<b>Total Gestion courante</b>	<b>7 468 707</b>	<b>7 757 081</b>	<b>10 863 024</b>	<b>9 644 845</b>	<b>16 640 658</b>	<b>12 046 507</b>	<b>15 704 067</b>	<b>14 099 437</b>	<b>2 052 930</b>	* +17%
Chapitre 66	112 118	95 315	210 782	210 573	211 963	205 144	183 994	180 985	-24 159	Rattachement ICNE : 49 670€
Charges financières (+ICN	1%	1%		2%		2%		1%		
Chapitre 67	65 352	37 582	2 585 399	593 754	2 358 928	249 847	2 687 039	501 270	251 422	Primes COVID: -143K, Apport au Tiers Lieu Numérique 380k€
Charges exceptionnelles	1%	0,5%		6%		2%		3%		
Chapitre 68 : Provisions semi budgétaires							80 527	80 527	80 527	Ouverture de crédits en 2021
O22 Dépenses imprévues			780 000		608 000		1 106 325	0,01		
<b>Dépenses réelles</b>	<b>7 646 177</b>	<b>7 889 978</b>	<b>14 439 205</b>	<b>10 449 172</b>	<b>19 819 549</b>	<b>12 501 499</b>	<b>19 761 952</b>	<b>14 862 218</b>	<b>2 360 720</b>	* +19%
PM Dépenses d'ordre	283 468	427 225	227 757	233 734	489 438	489 413	638 819	638 790	149 378	En 2020 : Rattrapage en partie exercices 2013 2014 2021 : Rattrapage en partie exercice 2015
PM Virement section Inve			2 577 656		3 461 272		3 539 949			

## **FONCTIONNEMENT – RECETTES**

<b>Section FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>CA 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Données 2021</b>	<b>Evolution 2020/2021</b>	<b>Observations 2020/2021</b>
Chapitre 013	130 842	172 727	216 531	145 144	156 994	114 594	120 850	-36 144	Liée au personnel
Atténuation de charges									
Chapitre 70	686 845	829 563	901 824	714 321	755 060	761 757	882 377	127 317	Rattachement : 24 120 €
Produit de services									TLN +57K€ - Redevances éoliennes: +80K€
Chapitre 73	7 265 199	7 895 605	8 294 878	14 442 377	12 524 022	12 496 834	13 096 491	572 469	Cf Paragraphe 4 Tableau p 74
Impôts et taxes									
Chapitre 74	335 105	444 130	590 596	1 540 277	738 072	2 252 797	2 234 275	1 496 202	Rattachement : 70 717€
Dotations et participations									DG part CPS: 800K€, Compensation : +817 K€ (liée principalement aux bases "industriels")
Chapitre 75	907 336	827 637	921 386	1 000 539	1 047 985	1 198 617	1 261 444	213 459	Revenus des immeubles
Autres produits gestion couran									GEND + 177€
Chapitre 77	105 666	162 446	25 398	535 837	559 082	3 000	21 415	-537 667	Baisse liée à la subvention annulée de 2020 pour le centre équestre
Produits exceptionnels									
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>9 430 993</b>	<b>10 332 108</b>	<b>10 950 613</b>	<b>18 378 495</b>	<b>15 781 216</b>	<b>16 827 599</b>	<b>17 616 851</b>	<b>1 835 635</b>	



## II.5.2. SECTION INVESTISSEMENT TTC

### Rappel des Principales Dépenses Réelles d'Investissement :

<b>2015</b>	<b>2 974 051€</b> (dont 578 342€ capital emprunt, 1 042 000€ VC, et 424 110€ vers le budget village artisanal)
<b>2016</b>	<b>2 130 369€</b> (dont 590 481 € capital emprunt, 527 000€ VC, 439 677€ BOM-2-, 120 462€ Tx MARPA, 156 322€ MSP Combles)
<b>2017</b>	<b>2 755 875€</b> (dont 627 742€ capital d'emprunt, 1 580 700€ VC, 187 000€ Etudes Gendarmerie, 64 800€ Chariot télescopique, 41 600€ Master, 17 000€ Matériels techniques, ...)
<b>2018</b>	<b>3 538 294€</b> (dont 382 414€ capital d'emprunts) Acquisition bâtiment TECH : 82 400€ Gendarmerie : 1 102 008€ Tx DECH Chapelette : 89 842€ Gym Béranger Mur d'escalade : 36 174€ //DETR 10 546€ Gym Roisel Chaufferie : 66 204€, Tx sécurité : 4 993€ VOIRIE Acquisition Lames 10 080€ (2) – Panneaux 2 766€ VOIRIE Travaux neufs : 1 562K€

*Pour information : 2018 - dépenses brutes d'équipement sur la population : 3 152 378 €/28 547 =92€ HT, 110€ TTC/habitants (moyenne EPCI 20000-500000: 73€ HT)*

<b>2019</b>	<b>8 645 732€</b> (dont 547 470€ capital d'emprunts)
ADM	Parking du siège CCHS : 13 755€ Acquisition immeuble : 86 817€ (Appartement rue Georges Clémenceau)
AME	Documents d'urbanisme : 151 695€
EDE	Avance au budget Flodor : 478 595€
EDT	Parking des Etangs à Cléry : 66 544€
MARPA	Changement de chaudière : 22 497€
GYMROI	Eclairage LED : 8 413€ Isolation salle dojo: 24 943€// Primes : 5 155€ Acquisition Autolaveuse : 9 111€
Opération 119:	Construction Gendarmerie Travaux: 4 607 818€ // Recettes : 319 016€
Opération 122:	Construction Déchetterie Sailly-Saillisel Achat terrain 14 786€ Etudes, Permis de construire, Déclaration IPCE 12 100€
Opération 123:	NTIC Tiers Lieu Numérique + Opération 124 EDE Aménagement Location Savoir Faire Etudes 15268€ Acquisition immeuble 219 597€
Opération 124:	EDE Aménagement Location Savoir faire Etudes 1 813€
Voirie Travaux neufs :	2 682K€

**2020 5 742 400 € (dont 606 056€ en capital d'emprunt)**

EP	Documents d'urbanisme	53.5K€ (dont 44.5K€ PLUI)
OM	Acquisition BOM	227k€
DECH	Sécurité anti-chutes	101K€
GEND	Op 119 Construction	2 359K€
DECH	Op 122 Construction Sailly-S	24K€
TLN	Op 123 Construction	49K€
Savoir Fer	Op 124 Construction	90K€
Voirie	TN 2017	123K€
	TN 2018	140K€
	TN 2019	549K€
	TN 2020	73k€

(dont Voirie TN 2019/2020 en ZAE La Chapelette 311K€)

Avances de trésorerie :

MARPA 14K€, Ecole de Musique Roisel 10K€, Fonds COVID Régional 56K€

**2021 3 543 134 € (dont 597 853€ en capital d'emprunt)**

ADM	Divers matériels et aménagements	19K€
TECH	Total	33K€
	<i>dont Matériel 27K€</i>	
EP	Documents d'urbanisme	109K€
EDE	Atelier Savoir Fer	122K€
GEND	Construction	337K€
GEND	Péronne : Réhabilitation Logts	19K€
AB	Toiture	12K€
Gymnases	Divers travaux	26K€
OM	Total	44K€
	<i>dont conteneurs 40K€</i>	
DECH	Ensemble des sites	603K€
	<i>dont Sailly Saillisel 380K€</i>	
	<i>&amp; Mt St Quentin Sécurité Incendie 179K€</i>	
Voirie	Travaux neufs	256K€
	Opérations pour compte de tiers	1 187K€
NUM	Equipements numériques de travail	121K€

## II.5.3. RESULTAT PREVISIONNEL DU BUDGET PRINCIPAL

### Résultat prévisionnel de l'exercice 2021

		Rappel				
Exercice		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Données 2021
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	7 929 642 €	8 317 202 €	10 682 906 €	12 990 911 €	15 501 009 €
	Recettes	9 439 033 €	10 394 770 €	10 994 589 €	15 843 161 €	17 686 755 €
	<b>Résultat (*)</b>	<b>1 509 390 €</b>	<b>2 077 568 €</b>	<b>311 683 €</b>	<b>2 852 250 €</b>	<b>2 185 746,67 €</b>
<b>Investissement</b>	Dépenses	2 809 847 €	3 705 660 €	9 175 227 €	5 823 079 €	4 892 399 €
	Recettes	3 032 347 €	10 118 232 €	2 995 034 €	4 653 494 €	6 284 343 €
	<b>Résultat (*)</b>	<b>222 499 €</b>	<b>6 412 572 €</b>	<b>- 6 180 193 €</b>	<b>- 1 169 585 €</b>	<b>1 391 943,32 €</b>
(*) Résultat d'exercice						

Sont inclus dans les dépenses de fonctionnement 2021 :

- l'apport de la subvention d'équilibre au budget annexe Centre Aquatique : 925 901€,
- le versement de la subvention au budget annexe Tiers Lieu Numérique : 379 522€.

Sont inclus dans la section investissement :

- des dépenses d'ordre pour 1 349K€
- des recettes d'ordre pour 1 918K€

Ces écritures d'ordre sont fortement impactées par les opérations patrimoniales pour 1 279 K€, liées à la mise à jour de l'inventaire Apport Voirie 4C et CCCRoisel.

### Résultat prévisionnel de clôture 2021

	Total		Investissement	Fonctionnement
Rappel 2015	4 857 757 €	Dont	-1 089 636 €	5 947 394 €
Rappel 2016	5 762 088 €		- 717 611 €	6 479 699 €
Rappel 2017	6 582 840 €		- 495 112 €	7 077 952 €
Rappel 2018	13 171 521 €		5 917 460 €	7 254 061 €
Rappel 2019	6 774 651 €		-262 734 €	7 037 385 €
Rappel 2020	6 747 598 €		-1 432 318 €	8 179 914 €
Données 2021	9 118 570€		- 40 375 €	9 228 945 €

AVEC les restes à réaliser 2021, à reporter au BP 2022, qui se résument ainsi :

Dépenses : 2 674 412 € Recettes : 2 076 874 €, soit un solde négatif de 597 538 €.

Pour information, RAR Dépenses les plus élevés sont, par service :

Voirie :	1 451 K€
Déchets : OM 293 K€, TRI 82K€, DECH 172K€	547 K€
Documents d'urbanisme :	252 K€
Gymnases :	228 K€

Avec un solde de clôture d'investissement déficitaire de 40 375 €, le besoin d'autofinancement est de 637 913 €. Il sera couvert par la section de fonctionnement.

Il restera donc un excédent global de 8 591 K€

Les restes à réaliser sont indiqués dans le descriptif par compétences.

#### **II.5.4. MESURES PROPOSEES AU BP 2022**

Rappel : les dépenses d'entretien de bâtiments et de voirie sont éligibles au FCTVA à compter du 01/01/2016.

Les dépenses liées aux redevances pour concessions, brevets, licences... deviennent éligibles au FCTVA à compter du 01/01/2021

En 2021 : Automatisation du FCTVA

Ci-après, le tableau récapitulatif des cotisations, subventions et contributions proposées au BP 2022.

Tableau récapitulatif des cotisations / contributions et subventions au BP 2022						
Annexé à la délibération 2022/XX du XX/XX/2022						
COTISATIONS		Données	Prévisions 2022			
Services		2021	Modalités	Montant		
6281	ADM	Somme Numérique Dématérialisation	1 678 €	Reconduit 0,06€/hbt	1 713 €	
	ADM	AMF + Association Maire de la Somme	1 640 €	Reconduit	1 645 €	
	ADM	CAUE	500 €	Reconduit	500 €	
	EIFP	Maison pour Entreprise Emploi Formatio	22 240 €	Reconduit 0.80€/hbt	22 240 €	
	EDE	Seine Nord Europe	1 000 €	Reconduit	1 000 €	
	EDE	Agrosphères	1 200 €	Reconduit	1 200 €	
	NUM	Somme Numérique	18 736 €	0,67€/hbt - 27963bhts	18 736 €	
	PMVE	CPIE	- €	Reconduit	1 999 €	
	GEMAPI	AMEVA	13 627 €	0,50 €/hbt	13 627 €	
	GEMAPI	SOMEA	300 €	Reconduit	300 €	
	PMVE	Ass Défense Chemins ruraux des Hauts de Fra	150 €	Reconduit	150 €	
NUM	Contribution aux assembleurs (POP UP)	280 €	Reconduit (0,01€/habitants)	286 €		
Subventions de fonctionnement			Prévisions 2022			
6574	EDE	Chambre des métiers		Reconduit - Solde Subvention 2021	10 000 €	
		(Année 2020 + Acompte 2021)	30 000 €	Acompte 2022	10 000 €	
6574	NTIC	CCI de Péronne		Partenariat CCI / Promotion du TLN - Nouveau	2 850 €	
6574	EDE	Initiative Somme	3 000 €	Reconduit : Fixe 3000€ + 10 000€	13 000 €	
		Fixe 3000€ +Variable 7000€		Part variable 2021	10 045 €	
				Convention 2018-2020/2021-2023		
6574	DECH	Artois Insertion Ressourcerie	59 768 €	Reconduit (2,15€/habitants/an)	61 400 €	
657341	EM	Ecole de Musique Péronne	67 600 €	Maxi Reconduit sans condition (400€/élève CCHS)	68 000 €	
				Subvention complémentaire 2021	400 €	
6574	EM	Ecole de Musique Epehy	15 600 €	Maxi Reconduit sans condition (400€/élève CCHS)	30 000 €	
				Subvention complémentaire 2021	14 400 €	
6743	EM	Stage d'été Epehy		Reconduit	15 000 €	
6574	EM	Ecole de Musique Combles	6 400 €	Maxi Reconduit sans condition (400€/élève CCHS)	12 000 €	
				Subvention complémentaire 2021	5 600 €	
657341	EC	Péronne - Subvention école de danse	7 500 €	Reconduit	7 500 €	
6574	MPD	Services à la personne	38 005 €	Reconduit : Maximum 43 000€ à répartir	43 000 €	
678	ADM	COS (18000*63/60)	18 900 €	Reconduit (18000*65/60)	19 500 €	
6574	NB	Foyer socio culturel Collège Péronne	2 000 €	Reconduit	2 000 €	
6574	GYMROI	Foyer socio culturel Collège Roisel	1 000 €	Reconduit	1 000 €	
6748	ADM	Crédit pour manifestations intercommunales	- €	Règles de dépôt des demandes de subv. à déterminer	25 300 €	
			- €	Dont Cécil Healy (400 € / Assoc) - idem 2021	1 600 €	
		(commision du 21/02/2022)	- €	Cygne des temps (+ 2 barnums) - 5 000 € /2021	6 000 €	
			3 500 €	Course cycliste "A travers les HDF" - 3500€/2021	5 000 €	
				"Fête du Bois" à Brie (+ 4 barnums) - Nouv.demande	1 000 €	
			- €	PM Sortie culturelle scolaire (transport) - idem 2021	5 000 €	
				Association Piper Longueval - Nouv. demande	1 200 €	
				Sté Longue Paume Biaches - Coupe Cassel	500 €	
			500 €	Course Somme d'Espoir	A définir	5 000 €
					Pour info : Soutien logistique au cirque de Flers et Mise à disposition de personnel pour le festival Castle	
6748	DECH	FDSEA Maximum 30 € la tonne/limite 15	1 230 €	Sans objet à l'exercice 2022	-	
6745	PLCV	Aides aux particuliers / OPAH*	15 964 €	Sur dossiers agréés ANAH/Convention	105 500 €	
65737	NUM	Somme Numérique SDAN*	110 914 €	Engagement / SDAN	111 683 €	
67441	NTIC	Subvention au BA Tiers Lieu Num	379 522 €			
6748	EDE	Aides aux artisans commerçants / FISAC*	- €	1 € CCHS / 1 € Etat FISAC (total 78 900 € sur 2 ans)	39 450 €	
6748	EDE	COVID19 : Aides TPE	80 750 €			
6748	EDE	Aides aux entreprises / Cplt Région*	- €	Reconduit : Subv / Convention Région	50 000 €	
678	ADM	Soutien à l'Ukraine	- €	A verser au FARECO	15 000 €	
Contributions			Prévisions 2022			
657358	ADM	PETR Cœur des Hauts de France	223 704 €	Reconduit (8€/habitant)	223 704 €	
657358	EDT	PETR Cœur des Hauts de France	116 047 €	Promotion du tourisme / OT	116 047 €	
657358	EDE	PETR Cœur des Hauts de France*	5 706 €	FISAC - Selon actions annuelles - Cf ROB	55 550 €	
65548	OM TRI	SMITOM	1 913 925 €	Traitement + transfert Bas de Quai	2 201 920 €	
65888	TRI	Ligue contre le Cancer	- €	Reconduit (€/t verre)	3 200 €	

\* Cf Détail dans ROB

## **1- Administration générale**

Nombre d'agents au 01/01/2022 : 1 responsable + 8 agents dont 1 à TNC (28 h) + 1 assistant de prévention (10 % d'un temps complet)

Véhicule : 1

### **Fonctionnement**

Acquisition d'un module complémentaire au logiciel comptable, soit un accès à une plateforme de prospective budgétaire et financière qui permet de générer le ROB, les notes de synthèse qui doivent accompagner les CA et BP, élaborer le Plan Pluriannuel d'Investissement, estimation des dotations, FPIC, des produits fiscaux, calcul des ratios d'analyse financière....

(Abonnement annuel : 4 290 € TTC, mise en service 1 500 € TTC.

Diagnostic des Risques Psychosociaux et la réalisation du plan d'actions effectué par SISE pour un montant de 8 265.60 € TTC (groupement de commandes avec le Centre de Gestion, nécessaire pour mettre à jour le document unique).

### **Commande Publique**

Notifié en 2021	Nombre de contrats publics
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	8
TRAVAUX	3
FOURNITURES	18
OCCUPATION TEMPORAIRE DOMAINE PUBLIC	2
SERVICES	9
TOTAL	40

<b>Marché à relancer 2022</b>	
Centre Aquatique O2 SOMME - Fourniture et livraison de chlore gazeux	Fournitures
Centre technique - Nettoyage des locaux	Services
Titres restaurant	Services
Maintenance véhicule GEESINKNORBA	Services
Contrat EXPERTIFAUON Maintenance camions benne	Services
Contrat Vérifications périodiques camions benne	Services

### **Commission Communication**

- CF Tableau cotisations et subventions  
 Crédits pour manifestations intercommunales : Il sera proposé de donner délégation au Président lui permettant d'octroyer des subventions, dans la limite de l'enveloppe annuelle déterminée et sur proposition de la commission culture.
- Recrutement d'un agent chargé de la communication
- Campagne publicitaire : 3000 € TTC

### **ADM Prévisions Investissement 2021**

RàR 2021 : Volets 33 700 €  
 Matériels pour formation 1<sup>er</sup> secours 1 526 €

Autorisation de Programme (délibération 2022/12 du 31/01/2022) :

Opération 128 : Extension du siège de la CCHS – Etudes 82 000 €

## Investissements 2022 à envisager :

### Acquisition de Matériels sollicitée

- nouveau serveur
- modification de la téléphonie
- renouvellement de certains PC en portables

### Bâtiment administratif : travaux projetés

<b>BATIMENT ADMINISTRATIF</b>				<b>PRIORITE</b>		
OBJET	CATEGORIE	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
Extension du siège de la CCHS et mise en accessibilité ERP de l'étage		798 418,51 €	958 102,21 €	x		
Chaufferie (mise en place chaudière gaz)	Energie	40 000,00 €	48 000,00 €	X		
Installation coffret chargeur VE	Aménagement	1 000,00 €	1 200,00 €	X		
		<b>839 418,51 €</b>	<b>1 007 306,21 €</b>	<b>1 007 302,21 €</b>	- €	- €

Pour l'extension du siège (délibération 2022/15 du 31/01/2022):

Plan de financement : DETR (35% de 770 920€HT), soit 269 822€

Région Hauts de France (45%), soit 346 914€

Fonds propres (autofinancement) : 341 366€ (y compris FCTVA)

### Locations : Travaux projetés

<b>ADMR ET LOGEMENTS rue Béranger</b>				<b>PRIORITE</b>		
OBJET	CATEGORIE	HT	TTC	1	2	3
Problème pigeon sur toiture (Mise en place d'un système anti-pige)	Matériel	1 000,00 €	1 200,00 €	X		
Cage escalier des parties communes	Rénovation	1 100,00 €	1 320,00 €	X		
		<b>2 100,00 €</b>	<b>2 520,00 €</b>	<b>2 520,00 €</b>	- €	- €
<b>LOGEMENT 6 rue verte</b>				<b>PRIORITE</b>		
OBJET	CATEGORIE	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
Fermeture de la cage d'escalier	Rénovation	2 500,00 €	3 000,00 €	X		
Réflexion utilisation du local annexe						
		- €	- €	<b>3 000,00 €</b>	- €	- €
<b>LOGEMENTS RUE GEORGES CLEMENCEAU PERONNE</b>				<b>PRIORITE</b>		
OBJET	CATEGORIE	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
Reprise Fissure sur façade	Rénovation	3 000,00 €	3 600,00 €		X	
Travaux logement	Rénovation	12 000,00 €	14 400,00 €	X		
		<b>15 000,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>14 400,00 €</b>	<b>3 600,00 €</b>	- €

## 2- Services Techniques

Nombre d'agents au 01/01/2022 : 1 directeur technique et environnement  
 1 responsable technique et collecte des déchets  
 5 agents dont 1 en cours de recrutement

### Aperçu des travaux effectués en 2021 :

- Communes : 891 heures de travaux sur 12 communes
- Chemin de randonnées : 128 heures d'entretien
- Voie verte : 223 heures
- Travaux dans les logements locatifs : 96 heures + 219 heures pour les logements gendarmeries
- Village artisanal : 74 heures hors dépannage
- MARPA : 80 heures d'entretien espaces verts et 63 heures de travaux et dépannages
- Gendarmerie de Péronne : 82 heures en travaux et absence d'entretien espaces verts depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Aérodrome : 80 heures d'entretien espaces verts hors dépannage
- Gens du voyage : 56 heures d'entretien espaces verts hors dépannage
- Tiers-lieu numérique : 42 heures de travaux en régie
- Déchèteries : 84 heures de travaux en régie
- Centre équestre : 64 heures de travaux en régie et 64 heures de travaux plantation hors dépannage
- Entretien ZI et ZA : 67 heures de pose de clôture
- Barnums : 6 locations
- Enrobés : 18 Tonnes distribuées
- Sel : 14 Tonnes de sel en groupement de commande avec les communes

### TECH Fonctionnement 2021

Continuité

### TECH Investissement 2021

RàR2021 :	Gouttières du nouveau bâtiment	4 100€
	Caisse divers matériels	935€

### Acquisition de matériel sollicitée

<u>INVESTISSEMENT MATERIEL SERVICE TECHNIQUE</u>				PRIORITE		
OBJET	CATEGORIE	HT	TTC	1	2	3
Achat véhicule fourgon	Matériel	50 000,00 €	60 000,00 €	X		
Achat de 50 barrières en complément	Matériel	5 000,00 €	6 000,00 €	X		
PC portable	Efficacité	800,00 €	960,00 €	X		
Ecrans PC grand taille (2)	Efficacité	600,00 €	720,00 €	x		
Achat matériel électroportatif	Matériel	1 200,00 €	1 440,00 €	X		
Motobineuse	Matériel	850,00 €	1 020,00 €	X		
Souffleur à dos + taille haie	Matériel	1 400,00 €	1 680,00 €	X		
Bétonnière	Matériel	450,00 €	540,00 €	X		
		<b>60 300,00 €</b>	<b>72 360,00 €</b>	<b>72 360,00 €</b>	- €	- €

### Bâtiment : Etude projetée

<u>Aménagement bâtiment en face du TLN pour STOCKAGE matériel Service TECHNIQUE</u>					PRIORITE		
OBJET	CATEGORIE	OPERATION	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
Note de calcul structure bâtiment	Sécurité	CONSULTATION	3 000,00 €	3 600,00 €	X		
			<b>3 000,00 €</b>	<b>3 600,00 €</b>	<b>3 600,00 €</b>	- €	- €



### **3- Compétences**

#### **3.1. Compétences obligatoires**

##### **3.1.1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

*Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document urbanisme en tenant lieu et carte communale*

- **PLUI à échéance mi-2023**  
Prestataires : AUDDICE Urbanisme et Environnement

**RAR 2021 : Somme de 251€ K€ TTC pour l'ensemble des études et frais liés au PLUI**  
Dont étude complémentaire liée au schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

- **ETUDE PREALABLE A LA REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES**

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUI, la communauté de communes s'est engagée à intégrer la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement de son territoire.

La nécessité de prendre en compte, dans les documents d'urbanisme de planification et d'aménagement, les contraintes environnementales et les objectifs en matière de reconquête de la qualité de l'eau ou de préservation de l'environnement, est une évidence progressivement renforcée par la réglementation.

Pour cela, une étude préalable à la réalisation du schéma directeur s'avère nécessaire. Elle a pour objectif d'appréhender la gestion des eaux pluviales de façon globale et cohérente à l'échelle du territoire en intégrant la notion de bassin versant.

#### **3 prestations prévues :**

- 1) L'AMEVA a été missionnée pour, d'une part établir un porter à connaissance et, d'autre part, assister la communauté de communes dans sa passation du marché et dans le suivi de l'étude. Un contrat d'assistante à maîtrise d'ouvrage a été signé avec l'AMEVA le 18/11/2019. Pas de dépenses au 31/12/2021 (1<sup>ère</sup> facturation attendue pour janvier 2022 : 8 050 € net de taxe).
- 2) Le bureau d'études retenu, SEPIA CONSEILS, travaille, quant à lui, sur :
  - L'élaboration d'un diagnostic hydraulique de territoire
  - L'évaluation des impacts des secteurs d'urbanisation future et définition des orientations de gestion des eaux pluviales à intégrer au PLUI
  - L'élaboration du zonage d'assainissement pluvial et la définition des prescriptions techniques intégrables aux pièces réglementaires du PLUI.La mission a débuté en 2021. Les prestations réglées en 2021 : 17 000 € HT soit 20 400 € TTC. Il reste à solder 38 530 € HT soit 46 236 € TTC.
- 3) Il faudra par ailleurs envisager des expertises complémentaires portant sur des levés topographiques et des tests de perméabilité.

Le plan de financement :

Dépenses	Montant marché HT	Montant TTC
AMEVA	13 755,00	13 755,00
SEPIA	55 530,00	66 636,00
ETUDES COMPLEMENTAIRES	15 000,00	18 000,00
<b>Total</b>	<b>84 285,00</b>	<b>98 391,00</b>

Recettes	Taux	Subvention
Agence de l'Eau	50%	42 142,50
REGION	30%	25 285,50
		<b>67 428 €</b>

*Possibilité de bénéficier du FCTVA sur ces dépenses (les documents d'urbanisme sont encore éligibles. L'automatisation du FCTVA conformément à la loi 2021 excluait toutes les dépenses imputées au 202. L'adoption d'amendements déposés en juillet 2021 a permis de rétablir les attributions du FCTVA pour les dépenses d'élaboration des documents d'urbanisme).*

Au 31/12/2021, aucun acompte de subvention perçu.

- **ETUDE POUR LA PRISE DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT.**

Décisions préalables :

- *Délibération du Bureau 2017-07 du 19/06/2017 portant sur la demande de subvention et la validation du plan de financement de l'opération.*

**Etat d'avancement**

**ETAT DES LIEUX - AMO : AMEVA (Dury) : Contrat signé le 27/04/2018 – Délibération du Bureau 2018-10 du 09/04/2018.**

La mission comportait :

- Une tranche ferme (32 210 € - soldée au 31/12/2020) :
  - . Rapport individuel par service d'eau potable et d'assainissement
  - . Rapport global de synthèse
  - . Atlas cartographique
- Tranche conditionnelle 1 (14 595 € - aucun acompte) :
  - . Dossier de consultation des entreprises pour les étapes 2 et 3
  - . Rapport d'analyse des offres.
  - . CR de réunions.

Coût total : 46 805 € TTC

Accord de financement de l'Agence de l'Eau : 125 763 € de subvention sur un total de dépenses éligibles de 184 805 € dont :

- Financement à hauteur de 70 % pour l'étude de transfert et AMO
- Financement à hauteur de 50 % pour la communication

La convention prévoyait l'achèvement des opérations dans le délai de trois ans à compter de sa notification, soit au plus tard le 28/12/2021.

Par courrier du 23 mars 2021, la CCHS a signifié à l'Agence de l'Eau l'interruption de la démarche et le dossier a été soldé sur la base des dépenses liées à la tranche ferme AMO, soit un montant de 22 547 € perçus en 2021.

### **Poursuite de la réflexion**

Le transfert des compétences Eau et Assainissement reste obligatoire au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il est proposé de reprendre les études dès 2022.

Le cas échéant, une nouvelle convention devra être signée avec l'AMEVA et une demande de financement sera à présenter auprès de l'Agence de l'Eau.

### ***3.1.2. – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE***

Actions de développement économique et touristique dans les conditions prévues à l'article L. 4251.-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

### **ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

#### **Fiscalité**

En 2022 : Réflexion sur le transfert de la taxe d'aménagement des zones d'activités à la CCHS (accompagnement par Ecofinances 4600€ TTC) et de la taxe locale sur la publicité extérieure dans les zones d'activités.

#### **Travaux 2022 sollicités :**

Sans objet

**CANDIDATURE FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce)**

- *Délibération 2020-06 du 20/02/2020 portant sur la signature de la convention de partenariat avec le PETR.*
- *Convention cadre portant sur l'opération collective au titre du FISAC signée le 09/08/2020.*

La candidature FISAC portée par le PETR a permis de réserver des financements (environ 175 000€) pour le territoire des CC de Haute Somme et de Terre de Picardie. Le dispositif est mis en place pour une durée de 3 ans.

Les crédits d'Etat sont destinés aux artisans et commerçants du territoire qui pourront ainsi obtenir des aides pour des travaux d'amélioration de leurs locaux et pour l'acquisition de matériel.

Le programme prévoit également d'autres actions (en lien avec le commerce et l'artisanat), portées par des associations ou des collectivités, qui pourront bénéficier de subventions.

Le PETR a embauché, en novembre 2020, un chargé de mission pour l'animation et le suivi du dispositif.

**Les dépenses effectuées dans le cadre du dispositif :**

- Poste en charge de l'animation (agent du PETR) : en 2021, la communauté de communes a versé au PETR un total de 5 706 € (dont 3 250 € de régularisation 2020).
- Opération « Atelier d'accompagnement des unions commerciales de la CCHS » : seuls 3 ateliers ont eu lieu et ont été facturés en 2019. Finalement peu de commerçants ont adhéré au dispositif et aucun ne souhaitait s'engager pour porter la dynamique de l'opération.

Coût de l'opération = 3 000 € HT (3 600 € TTC) financés à hauteur de 900 € (perçus en 2021)

**Les actions restant à réaliser identifiées dans le cadre du dispositif :**

- Définition services innovants :	4 410 €	Participation CCHS : 2 645 €
- Les bons plans Cœur HDF :	2 443 €	Participation CCHS : 1 465 €
- Les RDV de l'artisanat :	2 800 €	Participation CCHS : 1 680 €
- Les boutiques éphémères :	6 080 €	Participation CCHS : 3 650 €
- Les vitrines de l'artisanat :	4 792 €	Participation CCHS : 2 875 €
- Promotion du dispositif :	888 €	Participation CCHS : 535 €
- Etude Bilan dispositif :	20 720 €	Participation CCHS : <u>12 435 €</u>
		TOTAL : 25 285 €

**Au titre de 2022, la participation de la Communauté de Communes peut s'envisager comme suit :**

Financement du reste à charge de l'animation	6 100 €
Frais divers, promotion, bilan	10 000 €
Aides directes aux artisans-commerçants*	39 450 €
<b>TOTAL</b>	<b>55 550 €</b>

Projections 2023 (si prolongation de délai accordée par l'Etat) :

➔ 39 450 € d'aides directes + 15 285 € d'actions (promotion,...) + 6 100 € d'ingénierie

**\*Les aides directes aux entreprises.**

*La règle : lorsque le FISAC intervient à hauteur de 1 € auprès des artisans et commerçants, l'EPCI abonde à la même hauteur (131 500 € annuels ont été inscrits au PETR en aides directes FISAC aux artisans et commerçants – soit 78 900 € sur la durée du dispositif à prévoir pour le territoire de la CCHS (60%).*

*Décision à venir : Projet de délibération 2022 portant sur la délégation donnée au Président afin de signer tout document lui permettant de procéder au versement des aides directes aux entreprises (sur avis favorable du comité d'attribution FISAC orchestré par le PETR).*

Le tableau prévisionnel présenté initialement à l'Etat :

Actions	Budget HT	FISAC		PETR	Com-munes	Contrat de ruralité	Région / FEDER	Associa-tions	Entre-prises
		Tx	Montant						
Action 1.2 Optimiser la dimension numérique et e-commerce des entreprises	11 250 €	-					9 000 €		2 250 €
Action 1.3 Diagnostic individualisé	11 250 €	-					9 000 €		2 250 €
Action 1.4. Démarche qualité	7 500 €	-					6 000 €		1 500 €
Action 2.1 Structuration des centralités et stratégie foncière	90 000 €	-			18 000 €	72 000 €			
Action 2.2 Etude de confortement des marchés	2 913 €	30%	873,9 €		2039,1€				
Action 2.3 Optimiser l'offre de stationnement à Péronne	25 200 €	18%	4 560 €		20 640 €				
Action 3.2 Accompagnement à la structuration des unions commerciales	10 000 €	30%	3 000 €	7 000 €					
Action 3.3 Définition de services innovants pour la clientèle	6 300 €	30%	1 890 €	4 410 €					
Action 3.4 L'application "les bons plans du Cœur des Hauts de France"	12 214 €	30%	3 664,2 €	2 442,8 €				6 107 €	
Action 3.5 Les rendez-vous de l'artisanat	4 000 €	30%	1 200 €	2 800 €					
Action 3.6 Les boutiques éphémères de l'artisanat	20 268 €	27%	5480,4€	6 080,4 €				8 707,2 €	
Action 3.7 Les vitrines de l'artisanat	15 973 €	29%	4 559,4 €	4 791,9 €				6 621,7 €	
Action 4.1. Promotion du dispositif	1 269 €	30%	380,7 €	888,3 €					
Action 4.2. Manager de centre-ville	120 000 €	13%	15 000 €	105 000 €					
Action 4.3. Etude bilan du dispositif	29 600 €	30%	8 880 €	20 720 €					
<b>TOTAL</b>	<b>367 737 €</b>		<b>49 488,60€</b>	<b>154 133,4€</b>	<b>40 679,1 €</b>	<b>72 000 €</b>	<b>24 000 €</b>	<b>21 435,9 €</b>	<b>6 000 €</b>

Volet	Budget HT	FISAC	Région / FEDER	PETR	Contrat de ruralité	Entre-prises	Communes	Associa-tions de commerçants
Action 1.1. Aides directes aux entreprises	760 000 €	131 500 €	40 000 €	91 500 €		497 000 €		
Actions collectives	367 737 €	49 488,6 €	24 000 €	154 133,4€	72 000 €	6 000 €	40 679,1 €	21 435,9€
<b>TOTAL</b>	<b>1 127 737 €</b>	<b>180 989,6 €</b>	<b>64 000 €</b>	<b>245 633,4€</b>	<b>72 000 €</b>	<b>503 000 €</b>	<b>40 679,1 €</b>	<b>21 436€</b>
<b>Taux d'intervention moyen</b>		<b>16 %</b>	5,7%	21,8%	6,4%	44,6%	3,6%	1,9%

*Remarque : le financement par les 2 communautés de communes concernées (Terre de Picardie et CCHS) figure dans la colonne "PETR"*

## **CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Valable tant que les aides Région ne sont pas modifiées, ou que la convention n'est pas dénoncée.**

### **Avis favorable Commission économique du 11/01/2020**

Délibération 2020-18 du 5 mars 2020, Convention signée le 15/07/2020

La proposition d'aides aux entreprises accordées par la CCHS vient en complément de ce que propose la Région.

Pas de mise en œuvre en 2020, ni en 2021.

#### **Aide au développement des PME**

- Mêmes bénéficiaires que la région
- Mêmes secteurs exclus que la région
- Investissements entre 5000 et 200000€ HT pour une entreprise industrielle, 50000€ HT pour une entreprise de service
- Avance Remboursable de 15% du montant de l'investissement avec un plafond de 20000,00€
- Un an de différé de remboursement
- Période de remboursement de 4 ans
- **Subvention pour entreprises éligibles LEADER**
- Un seul dossier par entreprise par période de 3 ans

#### **Aide au développement des TPE**

- Mêmes bénéficiaires que la région
- Mêmes secteurs exclus que la région
- Sont exclues les entreprises bénéficiaires d'un dossier FISAC
- Investissement entre 3000 et 30000€ HT
- Avance remboursable de 20% du montant de l'investissement
- Aide plafonnée à 6000€
- Un an de différé de remboursement
- Période de remboursement de 4 ans
- **Subvention pour entreprises éligibles LEADER**
- Une entreprise pourra déposer plusieurs dossiers sur une période de 3 ans dans la limite du plafond

#### **Aide à la création/reprise d'entreprises**

- Mêmes bénéficiaires que la région
- Mêmes secteurs exclus que la région
- Sont exclues les entreprises bénéficiaires d'un dossier FISAC
- Investissement minimum de 3000€ HT pour une création maximum de 2 emplois sur 3 ans
- Avance remboursable de 10% du montant de l'investissement
- Aide plafonnée à 3000€
- Un an de différé de remboursement
- Période de remboursement de 4 ans
- **Subvention pour entreprises éligibles LEADER**
- Une entreprise pourra déposer plusieurs dossiers dans l'année de sa création dans la limite du plafond

Reconduction au BP 2022 : 50 000€

## **ETUDES DE DIMENSIONNEMENT ET DE POSITIONNEMENT DES PORTS INTERIEURS EN VUE DE LA REALISATION DU CANAL SEINE NORD EUROPE**

Rappel : Par délibération 2020/03 du 23/01/2020, la CCHS a décidé d'adhérer au groupement de commandes de la Région.

Une convention d'application financière pour les études des ports intérieurs liés au Canal Seine Nord Europe a été signée (délibération 2021-14 BIS du 28/01/2021).

Un partenariat a été constitué entre la Région Hauts-de-France, la Société du Canal Seine Nord Europe et les 5 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés par les ports afin de réaliser les études et d'obtenir les autorisations administratives nécessaires au lancement des travaux. Au titre de ce protocole, la Région Hauts-de-France assurera la maîtrise d'ouvrage des études évaluées à 15 099 094 € H.T

L'Accord de subvention (« Grant Agreement »), signé par l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA) le 11 novembre 2020, confirme la participation de l'Union européenne à hauteur de 50%, soit une subvention d'un montant maximum de 7 549 547 €.

La part restant à charge de la CCHS (voir montant total de l'étude pour le port de Péronne dans tableaux ci-après) :

- 6 562.50 € pour le programme d'études commun
- 784 260 € pour les études spécifiques du port de Péronne

Le 28 janvier 2021, le conseil communautaire a décidé d'affecter une enveloppe de 790 822.50 € pour la réalisation des prestations prévues dans la convention d'application du protocole constitutif d'un partenariat pour le lancement d'études de dimensionnement et de positionnement des ports intérieurs en vue de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe.

En 2021, les dépenses s'élèvent à 56 097.94 €

[Echéancier prévisionnel annuel des appels de fonds](#)

	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Reste à charge net de taxe*	56 098 €	140 000 €	160 000 €	90 198 €	<b>446 296 €</b>

Financements (50 % Europe - 25 % Région)

\*La Région HDF, maître d'ouvrage, prend en charge la liquidation de l'ensemble de la TVA et sera seule bénéficiaire du FCTVA

**Plan de financement des études des ports intérieurs du CSNE**

Pour le programme d'études commun :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	52 500,00 €
Région Hauts-de-France	25 %	26 250,00 €
CCOM	3,125 %	3 281,25 €
CAC	3,125 %	3 281,25 €
CCES	6,25 %	6 562,50 €
CCPN	6,25 %	6 562,50 €
CCHS	6,25 %	6 562,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>105 000,00 €</b>

CCHS

Pour les études spécifiques du port de Marquion-Cambrai :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	3 169 061,50 €
Région Hauts-de-France	25 %	1 584 530,75 €
CCOM	12,5 %	792 265,38 €
CAC	12,5 %	792 265,37 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>6 338 123,00 €</b>

Pour les études spécifiques du port de Nesle :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	1 699 247,00 €
Région Hauts-de-France	25 %	849 623,50 €
CCES	25 %	849 623,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>3 398 494,00 €</b>

Pour les études spécifiques au port de Noyon :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	1 060 218,50 €
Région Hauts-de-France	25 %	530 109,25 €
CCPN	25 %	530 109,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>2 120 437,00 €</b>

Pour les études spécifiques au port de Péronne :

	Clé de répartition %	Montant de la participation en €
Union Européenne	50 %	1 568 520,00 €
Région Hauts-de-France	25 %	784 260,00 €
CCHS	25 %	784 260,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>3 137 040,00 €</b>

CCHS – (344 527 € à déduire)

Voir détail dans tableau ci-après

TOTAL des études :

<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>15 099 094,00 €</b>
--------------	--------------	------------------------



Activités	MOA	Chiffrage (HT)
<b>Études pour le port de Péronne</b>		<b>1 758 930.00 €</b>
<b>Total avec MOE raccordements ferroviaires</b>		<b>3 137 040.00 €</b>
<b>Études préalables</b>		<b>170 700.00 €</b>
Diagnostic fonctionnel	Région Hdf	3 000.00 €
Étude foncière complémentaire	Région Hdf	
Lever topographique (drone+levé de terrain)	Région Hdf	9 000.00 €
Diagnostic géotechnique et pollution	Région Hdf	38 000.00 €
Diagnostic environnement et écologique	Région Hdf	15 000.00 €
Diagnostic technique (accès/réseaux)	Région Hdf	17 000.00 €
Diagnostic urbanistique, architectural et paysager	Région Hdf	14 000.00 €
Étude de la desserte routière	Région Hdf	11 000.00 €
Étude du raccordement ferroviaire	Région Hdf	10 000.00 €
Définition du programme et scénarii d'aménagement	Région Hdf	30 000.00 €
Coordination, synthèse et rapport	Région Hdf	23 700.00 €
<b>Études pré-opérationnelles jusqu'au dossier de création de ZAC</b>		<b>109 650.00 €</b>
Approfondissement du schéma d'aménagement retenu (APS) yc VRD et préconisations techniques-grandes masses terrassements	struc de portage	20 500.00 €
Concertation préalable	struc de portage	5 000.00 €
Étude d'impact	struc de portage	41 000.00 €
Adaptation des documents d'urbanisme	struc de portage	10 000.00 €
Dossier loi sur l'eau	struc de portage	12 500.00 €
Dossier de dérogation faune/flore	struc de portage	10 500.00 €
Dossier de création de ZAC	struc de portage	4 000.00 €
coordination, synthèse et rapport intermédiaire	struc de portage	6 150.00 €
<b>Mission de maîtrise d'œuvre du port intérieur</b>		<b>1 413 580.00 €</b>
Études AVP	struc de portage	326 730.00 €
Études détaillées de 3 sujets TRI	struc de portage	177 200.00 €
Dossier de réalisation de ZAC	struc de portage	2 550.00 €
Compléments au demandes d'autorisation	struc de portage	7 500.00 €
Enquête publique	struc de portage	5 000.00 €
Études PRO	struc de portage	705 600.00 €
Conduite d'opération AVP et PRO	struc de portage	189 000.00 €
<b>Mission de maîtrise d'œuvre raccordement ferroviaire</b>		<b>1 378 110.00 €</b>
études AVP	struc de portage	387 660.00 €
études PRO	struc de portage	830 700.00 €
Conduite d'opération	struc de portage	159 750.00 €
<b>Préparation du (ou des) contrat(s)</b>		<b>65 000.00 €</b>
Étude juridique et financière pour déterminer le modèle de réalisation de l'aménagement et de gestion patrimoniale du port intérieur	struc de portage	25 000.00 €
Étude juridique et financière pour déterminer le modèle de réalisation et d'exploitation des « outillages publics » du port intérieur	struc de portage	25 000.00 €
Préparation du(es) contrat(s)	struc de portage	15 000.00 €

Abandonnée  
dont 25 % CCHS  
= 344 527 €

## PROJETS / CANAL SEINE NORD EUROPE

Dans le cadre de la démarche grand chantier du CSNE et de l'élaboration du Contrat Territorial de Développement, la Société du Canal SNE et la Région ont arrêté un calendrier pour le dépôt des dossiers par les collectivités territoriales pour les projets « P2 » (projets ayant une incidence sur la conception du CSNE pour intégration dans les études projet) et « P3 » (projets concourant à la valorisation de l'infrastructure et à son insertion territoriale sans incidence sur le CSNE), à savoir au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 pour les P2, et avant les 31 mars et 31 octobre 2022 pour les P3.

Ainsi, la CCHS envisage de déposer un dossier pour réaliser en 2022 une étude de faisabilité du projet de port de plaisance et escale de croisière d'Allaines, qui permettra de déterminer son dimensionnement, pour l'accueil de bateaux (de moins de 15 m ou de type Freycinet) et de paquebots fluviaux, et les équipements et services annexes (capitainerie, sanitaires, salles de restauration, parking, ...).

### Opération 124 : AMENAGEMENT D'UN LOCAL POUR SAVOIR FER

*Délibération 2019/112 modifiée par la délibération n°2020-14 du 20 février 2020 approuvant un montant d'opération de 188 374 € HT soit 226 048 € TTC.*

#### Contexte :

La Communauté de Communes de la Haute Somme a investi dans un bâtiment destiné à la création d'un Tiers Lieu Numérique. Une partie attenante (garage) étant disponible et une association d'insertion ayant formulé une demande de local, il a été décidé d'engager des travaux d'aménagement afin de pouvoir accueillir cette structure.

#### RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS LIES A LA CREATION D'UN ATELIER D'INSERTION

DEPENSES	PREVISIONNEL (Délib 2020-14)		REEL au 31/12/2021		RAR
	HT	TTC	HT	TTC	TTC
TRAVAUX	188 374 €	226 048 €	172 331 €	206 797 €	747,00 €
MAITRISE D'ŒUVRE			8 708 €	10 449 €	1 253,00 €
			181 038 €	217 246 €	2 000 €
				219 246 €	

FINANCEMENTS	Prévisionnel	
	Assiette HT	subvention
DSIL	188 374 €	140 000 €

Perçus au 31/12/2021	Attendus*
89 547 €	38 760 €
128 307 €	

Reste à charge HT pour la CCHS  
 Reste à charge avec TVA supportée par la CCHS

54 398 €
90 939 €

*\* Dépenses M. Œuvre non retenues au vu du calendrier des dépenses éligibles et travaux inférieurs au prévisionnel d'où écart de versement*

L'aménagement du local comporte :

- Une partie magasin
- Une laverie
- Un espace dédié aux ateliers de couture
- Un espace de repassage
- Un local de préparation
- Un bureau
- Un réfectoire

**Bail avec l'association Savoir Fer** : Un bail commercial a été signé avec l'atelier Savoir Fer le 29/09/2020 pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Le loyer a été fixé à 700 € mensuels hors charges.

### 3.1.3. GENS DU VOYAGE

*Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et complété par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017*

Prestataire de services : L'Hacienda  
 Marché notifié en Novembre 2021.

BILAN 2021 - AIRE DES GENS DU VOYAGE							
DEPENSES				RECETTES			
FOURNISSEURS	Comptes	Libellé	Montant	Comptes	Libellé	Montant	Observations
<b>CAUTIONS</b>							
	165	Dépôts et caution	5 900,00 €	165	Dépôts et caution	6 050,00 €	1 emplacement occupé fin 2021
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
GAZELEC	60611	Eau	53,07 €		Régie fluides + emplacements		
GAZELEC	60612	Electricité	3 249,03 €	70	Régie 2021	6 054,85 €	
SG2A Hacienda	611	Prestations Services	29 940,22 €	7478	CAF Somme ALT 2021	19 211,68 €	
Journal Officiel	6231	Consultation Nouveau Marché	864,00 €				
	60632 & 6068	Petits Equipements	1 913,04 €	7788	Remboursement sinistre solde	3 372,13 €	Acompte 7 868,33€ perçu en 2020
	615221	Entretien	300,00 €				
	615228	Travaux suite sinistre	12 262,32 €				
	6156	Maintenance		744	FCTVA	- €	
	6161	Assurance	18,87 €				
		<i>S/Total fonctionnement</i>	<i>48 600,55 €</i>		<i>S/Total fonctionnement</i>	<i>28 638,66 €</i>	
<b>INVESTISSEMENT</b>							
			- €	10222	FCTVA	3 534,72 €	
		<b>Total global</b>	<b>54 500,55 €</b>			<b>38 223,38 €</b>	

### Fonctionnement 2022

Continuité

### Investissement 2022

RAR Réfection des portes métalliques pour 17K€.

## Travaux sollicités

GENS DU VOYAGE					PRIORITE		
OBJET	CATEGORIE	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC	
Modification tableau électrique	Sécurité	2 000,00 €	2 400,00 €	X			
Diagnostic poutre entrée	Sécurité	500,00 €	600,00 €	X			
		<b>2 500,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	- €	- €	

### **3.1.4. – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET DECHETS ASSIMILES**

OMR + TRI + DECH : Nombre d'agents au 01/01/2022 : 1 directeur Technique et Environnement  
 1 responsable Technique et Collecte Déchets  
 1 responsable Environnement  
 OM/TRI : 13 agents + CDD de remplacement  
 Déchèteries : 4 agents + CDD remplacement

#### **OMR+TRI : Rappel**

Fonctionnement en régie du service de collecte des OMR et TRI, les 5 équipes de 2 ou 3 agents assurent :

- OMR : collecte toutes les deux semaines dans chaque commune sauf Péronne et Doingt-Flamicourt (toutes les semaines)
- TRI : collecte tous les 2 semaines dans chaque commune sauf Péronne (toutes les semaines),
- Collecte en mono benne pour chaque flux (un camion pour le jaune et un camion pour le bleu)

L'ensemble des flux sont vidés chez COVED :

- OMR pour être enfouis
- TRI en attente sur le quai de transfert avant acheminement des corps plats à Rosières et des corps creux à Amiens

Mise en place des nouvelles consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Evolution des tonnages sur l'année 2021 :

- Flux jaune augmentation de 30% soit 142 Tonnes
- Flux bleu augmentation de 30% soit 197 Tonnes
- OMR diminution de 7% soit 526 Tonnes

Une action avec des ambassadeurs de tri a été menée sur 10 semaines de juin à septembre (prestations : coût 30 000€)

Renouvellement en partie du parc de colonne à verre (40 colonnes)

Mise en place de composteur et du tri des plastiques dans les cimetières

Test d'un composteur partagé au sein de la commune de Bussu par le SMITOM

Pour 2022 :

- Suppression du quai de transfert pour le flux bleu à Nurlu (Dépôt en régie au centre de tri à Rosières), effectif depuis 01/01/2022
- Réorganisation des tournées de collectes sur Péronne pour optimiser les coûts, la sécurité, le temps de travail et l'accroissement du tonnage de tri, effectif depuis 01/01/2022
- Elaboration d'un règlement de collecte en interne

- Développement de la communication par :
  - . La promotion du tri et du compostage, explication du cycle de vie d'un déchet et sensibilisation au respect de l'environnement (ambassadeur de tri)
  - . Des réunions publiques ciblées par thématique
  - . Le journal de l'environnement, guide du tri
  - . Le flochage des camions
  - . Des rencontres et incitations à la mise en place du tri : Habitats collectifs, gros producteurs, collectivités (rencontre sur place / identification du besoin et inventaire, réajustement, dotation bas et vérification du respect des consignes de tri)
- Gestion approfondie et enregistrement des problèmes rencontrés par les agents et ceux rencontrés par les professionnels et particuliers
- Expérimentation d'une collecte hebdomadaire du tri sélectif (sur une partie du territoire)
- Caractérisation des bacs OMR (prise en charge par le SMITOM)
- Réflexion d'une collecte de biodéchets

#### AUTRES PISTES DE REFLEXIONS

- Travail à mener concernant la redevance spéciale, les biodéchets
- Ajout de nouvelles filières : réflexion en cours avec le SMITOM (films plastiques, polystyrènes, plastiques rigides)
- Réflexion de mise en place d'une zone de réemploi en déchetteries

#### Recrutements nécessaires :

- Ambassadeur(s) de tri (contrat de projet + PEC annualisés).

### **C.1- OMR**

#### **Investissement**

RàR 2021 : Conteneurs 19 500€  
 Camion BOM 270K€  
 Bacs de rétention 3 767€ (DETR 2021- 40%)

#### Prévisions Investissement 2022

Déclassement et vente d'une ancienne BOM et de l'Ampliroll.

#### Acquisition de matériels projetée (Priorité 1)

<u>CENTRE OM</u>				PRIORITE		
OBJET	CATEGORIE	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
Changer la couverture existante	Rénovation	120 000,00 €	144 000,00 €		X	
Etude création aire de lavage (avec possibilité de récupération des	Aménagement	3 000,00 €	3 600,00 €		X	
Achat d'un gerbeur transpal elec	Sécurité	5 000,00 €	6 000,00 €	X		
Achat karcher	Matériel	8 000,00 €	9 600,00 €	X		
Changement racks	Conformité	5 000,00 €	6 000,00 €	X		
		<b>141 000,00 €</b>	<b>169 200,00 €</b>	<b>21 600,00 €</b>	#####	- €

## **C.2- TRI**

### **Investissement :**

RàR 2021 : PAV 82 K€

Pour Mémoire : Marché global sur 4 ans notifié le 10/09/2021 pour un montant de 212K€ HT

## **C.3- Déchetterie**

### **Fonctionnement**

#### **A l'exercice 2021**

#### Fonctionnement

- Transfert de la compétence bas de quai au SMITOM depuis l'exercice 2020
  
- Déchetterie de MT ST Quentin : Fermeture de la déchetterie du 17 mai au 15 juin pour travaux :
  - . Réhabilitation et mise aux normes concernant les risques de pollution en cas d'incendie et traitement des eaux pluviales
  - . Achat de locaux DDS pour le stockage des produits chimiques
  - . Aménagement de cases déchets verts et gravats
  
- Déchetterie de Saily Saillisel :
  - . Ouverture le 17 mai 2021
  - . Embauche d'un gardien
  - . Prestation pour le chargement des déchets verts, des gravats et le tassement des déchets
  
- Déchetterie de La Chapelette :
  - . Modification de la déclaration ICPE (accueil des produits dangereux)
  - . Mise à disposition de broyats aux usagers
  - . Travaux d'aménagement :
    - Ajout de 2 cases déchets verts,
    - Aménagement d'une case pour les produits chimiques
    - Couverture des cases pour accueillir les produits chimiques et les DEEE

#### Orientation des déchets

- Ajout de nouvelles bennes : bois et ameublement (sauf Roisel par manque de place), permettant de réduire les encombrants et d'obtenir de nouveaux soutiens d'éco-organisme (éco-mobilier)
- Mise en place de bacs de tri jaune et bleu afin de collecter les déchets valorisables issus de la collecte sélective présent dans la benne des encombrants
- Mise en place de filières de reprise gratuites
  - . Cartouches d'encres,
  - . Déchets dangereux,
  - . Huile minérale (éco-huile)
  - . Huile végétale (éco-gras)
  - . Bouteille de gaz (uniquement pour la marque Butagaz)
  - . Livres (recyclivre)
  - . Mise en place de 4 journées « opération amiante » sur le site de NURLU (47 tonnes collectées et traitées)

Prévisions 2022 :

- Dans les déchetteries : mise en place de la signalétique des flux à finaliser (amélioration de l'orientation des usagers)
- Nécessité de faire une étude pour travaux sur la déchetterie de Roisel (conformité, accueil nouvelles filières) et de la Chapelette (mise en conformité)
- Réflexion de mise en place d'une zone de réemploi en déchetteries

Recrutements nécessaires :

- Agents de déchetterie pour :
  - . remplacement des titulaires en repos (permanent)
  - . effectuer les rotations en période estivale / repos des titulaires (6 mois)
  - . en renfort sur horaires d'ouverture de la déchetterie de Mont St Quentin (PEC annualisé)

**Investissement 2022**

**RAR 2021:**

Travaux de mises aux normes des déchetteries :

Sécurité Anti-chutes Péronne Roisel : 13 715 €//DETR 7 715€

Construction d'une déchetterie à Sailly-Saillisel : Opération 122

61 140€ // DETR 79 545€

Travaux de mises aux normes sécurité incendie DECH Route d'Athènes

10 500€ // DETR 43 176€ - DSIL 55 513€

Travaux divers sécurité

Rappel / montant dossier déposé : 73 579€ // DETR 2021 24 526€

Acquisition d'un véhicule électrique : 20 K€

**Etudes, acquisitions de matériels et travaux projetés 2022**

ACHATS COMMUNS				PRIORITÉ		
OBJET	CATEGORIE	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
Signalisation de sécurité et des déchets	Matériel		- €	X	RAR DETR 2021	
Achat de 4 TOTEMS	Matériel		- €	X	RAR DETR 2021	
Achat carte accès déchetterie	Sécurité	1 200,00 €	1 440,00 €	X		
Contrat de vérification des décanteurs, deshuileurs	Entretien periodique	3 500,00 €	4 200,00 €	X		
Achat de manches télescopiques et d'accessoires x2	Matériel	250,00 €	300,00 €	X		
Achat de sableuses x4	Matériel	1 200,00 €	1 440,00 €	X		
Achat balais ramasse feuille x2	Matériel	283,00 €	339,60 €	X		
		<b>6 433,00 €</b>	<b>7 719,60 €</b>	<b>7 719,60 €</b>	- €	- €

DECHETERIE MT ST QUENTIN				PRIORITÉ		
OBJET	CATEGORIE	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
Modification de l'entrée du local gardien (changement de l'accès principal)	Aménagement	3 500,00 €	4 200,00 €	X		
Achat d'une borne à huile double peau avec abris et rétention	Matériel		- €	X		RAR DETR 2021
Armoire DDS (étagères pour stockage des produits ménagers)	Matériel		- €	X		RAR DETR 2021
Achat d'un JCB d'occasion	Remplacement	50 000,00 €	60 000,00 €	X		
Casser la rétention de la cuve à huile en régie (cout du traitement des	Sécurité	1 000,00 €	1 200,00 €	X		
Suppression et reprise de la cuve à huile à huile existante (HS)	Aménagement		- €	X		RAR DETR 2021
Mettre en place un éclairage dans la zone D3E en régie	Aménagement	150,00 €	180,00 €	X		
Remise en état des garde-corps et des guides berces (voir assurance s	Sécurité	5 000,00 €	6 000,00 €	X		
		<b>59 650,00 €</b>	<b>71 580,00 €</b>	<b>71 580,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
DECHETERIE LA CHAPELETTE				PRIORITÉ		
OBJET	CATEGORIE	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
Se faire accompagner pour un projet complet (pour travaux 2023)	Aménagement	20 000,00 €	24 000,00 €	X		
Couverture et fermeture des cases pour le D3E	Aménagement	1 200,00 €	1 440,00 €	X		
Rétention case DDS	Matériel		- €	X		RAR DETR 2021
Armoire DDS (étagères pour stockage des produits ménagers)	Matériel		- €	X		RAR DETR 2021
Borne à huile (couverture)				X		RAR DETR 2021
Achat d'un ECOPAD	Matériel	600,00 €	720,00 €	X		
		<b>21 800,00 €</b>	<b>26 160,00 €</b>	<b>26 160,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
DECHETERIE ROISEL				PRIORITÉ		
OBJET	CATEGORIE	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
Achat d'un local DDS (Transfert du local prévu initialement sur Chapel	Matériel		- €	X		RAR DETR 2021
Achat d'un local DDS	Matériel		- €	X		RAR DETR 2021
Achat d'une borne à huile à double peau avec rétention et abris	Matériel		- €	X		RAR DETR 2021
Création d'un local D3E en haut de quai	Aménagement	5 500,00 €	6 600,00 €	X		
Location d'un packmat (optimisation tonnage bennes) pour tasser es	Efficacité	10 000,00 €	12 000,00 €	X		
Se faire accompagner pour un projet complet (pour travaux 2023)	Aménagement	20 000,00 €	24 000,00 €	X		
		<b>35 500,00 €</b>	<b>42 600,00 €</b>	<b>42 600,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
DECHETERIE SAILLY SAILLISEL				PRIORITÉ		
OBJET	CATEGORIE	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
Aménagement paysager (plantation de haie + bache talus)	Aménagement	6 000,00 €	7 200,00 €	X		
Rabotage des bordure d'accès aux bennes (risque de chutes des usage	Sécurité	500,00 €	600,00 €	X		
Protection au dessus de la porte du local gardien	Aménagement	450,00 €	540,00 €	X		
Achat d'un vestiaire double	Matériel	500,00 €	600,00 €	X		
Armoire DDS (étagères pour stockage des produits ménagers)	Matériel		- €	X		RAR DETR 2021
Rampe d'accès aux containers	Sécurité		- €	X		RAR DETR 2021
Débroussailluse + accessoires	Matériel	750,00 €	900,00 €	X		
		<b>8 200,00 €</b>	<b>9 840,00 €</b>	<b>9 840,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>



PREVENTION DECHET	OBJET	HT	TTC	PRIORITE		
				1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
Achat de petits matériels publicitaires (goodies écologiques)	Communication	5 000,00 €	6 000,00 €	X		
Dalle béton pour PAV (Enveloppe si besoin de dalle sur demande)	Aménagement	10 000,00 €	12 000,00 €	X		
Achat PAV (quantité : 40) complémentaires aux RAR	Aménagement	70 000,00 €	84 000,00 €	X		
Achat d'étiquette consignes pour le verre (PAV non remplacés)	Communication	500,00 €	600,00 €	X		
Flocage BOM de tri (2 camions)	Communication	4 000,00 €	4 800,00 €	X		
Achat d'étiquettes (bac jaune et bac bleu)	Communication	2 000,00 €	2 400,00 €	X		
Achat pc ambassadeur et tablette	Matériel	2 500,00 €	3 000,00 €	X		
Achat véhicule électrique et borne chargement (ambassadeur), en plu	Matériel	25 000,00 €	30 000,00 €	X		
guide de tri/journal environnement	Communication	5 000,00 €	6 000,00 €	X		
Communication opération spécifique	Communication	1 000,00 €	1 200,00 €	X		
Opération amiante		5 000,00 €	6 000,00 €	X		
Composteurs (les 1000L en consultation et les 600 L en commande g	Matériel	10 000,00 €	12 000,00 €	X		
		<b>140 000,00 €</b>	<b>168 000,00 €</b>	<b>168 000,00 €</b>	- €	- €

### **3.1.5. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS**

***dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.***

Suite l'instauration de la taxe GEMAPI par délibération en septembre 2021, la commission GEMAPI s'est prononcée pour une prise en compte de l'intégralité du programme d'actions « Gemapienne », défini par l'AMEVA.

Le montant estimatif des travaux est de 11 863 877,50€, dont 7 973 893,50€ de reste à charge pour la CCHS.

Pour ne pas alourdir le budget fiscal des ménages du territoire, la commission propose :

- De lisser les dépenses sur 20 ans
- De ne pas financer l'intégralité de ces travaux par la taxe. En effet la collectivité peut financer à travers son budget général.

Aussi, le programme de travaux devrait s'échelonner sur 6 années pour les actions prioritaires, 10 ans pour la quasi-totalité des actions. Les dépenses s'étaleront sur une période de 20 ans au travers d'emprunts appelés au fur et à mesure de la réalisation des travaux, remboursés annuellement au titre de la compétence GEMAPI de la manière suivante :

- Produit fiscal annuel : 220 000€
- Budget général (recettes issues de la fiscalité éolienne) : 200 000€  
Soit 420 000€ par an

### **3.1.6. MOBILITE**

*Compétence Mobilité et autorité organisatrice de la mobilité*

#### **Transport urbain Ville de Péronne**

Marché CCHS à compter du 01/01/2022

Prestataire PERDIGEON

Montant : 95 K€ HT/an, 114 K€/an TTC, reconduction 3 x 1an

### **Transport intracommunautaire**

Réflexion sur la mise en place d'un transport intracommunautaire pour permettre aux jeunes d'accéder, notamment en milieu rural, à la piscine durant les grandes vacances scolaires.

## **3.2. Autres compétences**

### **3.2.1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie**

*Création d'itinéraires, entretien végétal, balisage et mise en valeur des chemins de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)*

#### **Fonctionnement**

Continuité pour les chemins de randonnée

*Nature en chemins OU 1 million d'arbres*

Montant retenu : 5 000€ TTC

*Etude "plans climat-air-énergie territoriaux" (PCAET) avec le PETR, obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants*

Etude terminée en 2021

### **3.2.2 Politique du logement et cadre de vie**

*Garantie d'emprunt pour l'acquisition, la construction et l'aménagement des logements sociaux  
Elaboration, mise en œuvre et suivi d'études et d'actions d'animation du type OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) ou tout autre mesure similaire, complémentaire ou venant s'y substituer.*

#### **Fonctionnement 2021**

##### **OPAH**

##### **Décisions :**

- Délibération du conseil communautaire 2019-106 du 19/12/2019 portant sur le lancement de l'OPAH
- Délibération du conseil communautaire 2020-05 du 20/02/2020 autorisant le Président à signer la convention de groupement de commandes.
- Délibération du conseil communautaire 2020-07 du 18/06/2020 portant sur l'attribution du marché de suivi-animation de l'OPAH
- Délibération du conseil communautaire 2021-09 du 28/01/2021 portant sur la création d'une commission d'examen des dossiers de subventions OPAH communautaires
- Délibération du conseil communautaire 2021-38 bis portant sur la signature de l'avenant 1 à la convention ANAH (révision des objectifs)
- Délibération du conseil communautaire 2021-39 portant sur la délégation au Président pour le versement des subventions auprès des particuliers sur avis de la commission Habitat.

Le suivi animation de l'OPAH a débuté à la signature de la convention ANAH le 15/09/2020. Il se poursuivra durant 5 ans. Le prestataire retenu est SOLIHA.

La mission du bureau d'études se décompose comme suit :

<b>Part fixe : Animation et promotion du programme</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil et information (Permanences, téléphone, services en ligne...)</li> <li>• Mission de prospection et d'incitation à la réhabilitation (contacts, visites, programme DEPAR avec la Poste, repérage...)</li> <li>• Coordination globale (coordination des partenaires, élus, acteurs, ...)</li> <li>• Suivi et évaluation</li> </ul>
<b>Part variable : Dossiers instruits, déposés auprès de l'ANAH et agréés</b>
<b>Variante 1 : Mission de communication</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception, impression, diffusion</li> </ul>
<b>Variante 2 : Missions renforcées – assistance technique aux communes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une politique volontariste en matière de lutte contre l'habitat indigne</li> <li>• Mise en œuvre et suivi-animation d'une ORI (Opération de Restauration Immobilière)</li> <li>• Accompagnement de la collectivité dans la mise en place des outils RHI/THIRORI (résorption de l'habitat insalubre et restauration immobilière)</li> </ul>

Au lancement de l'opération le coût prévisionnel sur 5 ans (sur objectifs ANAH) était de 368 215 € HT soit 441 858 € TTC.

Au vu de l'avenant 1 à la convention signée avec l'ANAH et de la réévaluation des objectifs en termes de dossiers, le coût prévisionnel est révisé à : 367 795 € HT soit 441 354 € TTC

SUR 5 ANS (suite avenant 1)		
	HT	TTC
PART FIXE SUR 5 ANS	121 865,00 €	146 238,00 €
VARIANTE 1 (Communication)	13 500,00 €	16 200,00 €
VARIANTE 2 (appui aux communes)	77 000,00 €	92 400,00 €
VARIABLES (dossiers)	155 430,00 €	186 516,00 €
	<b>367 795,00 €</b>	<b>441 354,00 €</b>

L'intégralité du marché sera réglée par la CCHS qui percevra la totalité de la subvention ANAH attribuée pour le territoire. Terre de Picardie, dans le cadre du groupement de commande validé, remboursera sa part à la CCHS sur la base du reste à charge constaté.

La CCHS participe par ailleurs directement au financement des travaux des privés.

Les objectifs sont revus annuellement avec l'ANAH lors d'un comité de pilotage, notamment au vu des modalités de financement de l'ANAH.

A la suite de l'avenant 1, validé en 2021, les objectifs se décomposent comme suit :

Aides	Montants	Objectifs 5 ans	Montant maxi
Prime / PO Modestes et très modestes projets "habiter mieux sérénité classique"	Forfait 500 €	3 dossiers (1 an uniquement)	1 500 €
Aide pour les PO modestes et très modestes "gain énergétique = ou sup à 35 %"	15 % des travaux HT dans la limite d'une aide 3 000 € HT	130 dossiers	390 000 €
Aide pour les PO modestes et très modestes "lutte contre l'habitat indigne et très dégradé"	15 % des travaux HT dans la limite d'une aide 3 000 € HT	16 dossiers	48 000 €
Aide pour les PO modestes et très modestes "habitat moyennement dégradé"	15 % des travaux HT dans la limite d'une aide 3 000 € HT	10 dossiers	30 000 €
Aide pour les PB « logements indignes et très dégradés »	15 % dans la limite d'une aide 1 000 € HT	10 dossiers	10 000 €
Prime contre la vacance de plus de 2 ans	Forfait 3 000 €	10 dossiers	30 000 €
<b>TOTAUX</b>			<b>509 500 €</b>

Par ailleurs une caisse d'avance est envisagée ; SOLIHA Hauts en assurera le portage et la gestion.

Les recettes :

- L'ANAH (HT) :
  - . 35 % du suivi-animation (hors part variable)
  - . Part variable : remboursement au forfait par dossier déposé et agréé
- CC Terre de Picardie (convention de groupement de commande)
  - . 35 % du reste à charge de l'animation et de la promotion du programme
  - . 100 % des dossiers facturés qui concernent Terre de Picardie.

**Sous réserve des évolutions en termes d'objectifs et de financements ANAH, le reste à charge à terme devrait être d'environ pour la CCHS de 622 442 €**

ETAT des dépenses au 31/12/2021 :

PRESTATAIRE	HT	TTC
Versements auprès de SOLIHA (dossiers 2020)	11 585 €	13 902 €
Versements auprès de SOLIHA (dossiers 2021)	76 058 €	91 270 €
	<b>87 643 €</b>	<b>105 172 €</b>

Une régularisation sur facture 2021 d'une dépense supplémentaire de 420 € HT (504 € TTC) sera payée en 2022.

VERSEMENT CCHS AUX PRIVÉS	Nbre dossiers	Montants
Prime / PO Modestes et très modestes projets "habiter mieux sérénité classique"	2	1 000 €
Aide pour les PO modestes et très modestes "gain énergétique = ou sup à 35 %"	5	14 964 €

TOTAL aides versées aux privés : **15 964 €**

### Etat des recettes ANAH au 31/12/2021

	Perçues au 31/12/2021 (dossiers 2020)	Attendues au titre de 2021 (dossiers)	Total recettes 2020/2021
ANAH	5 766 €	59 126 €	64 892 €
TERRE DE PICARDIE*	2 813 €	12 096 €	14 909 €
TOTAL :			79 801 €

### ORIENTATIONS 2022

En 2022, le plan de financement pourrait se présenter comme suit :

**Dépenses liées à la prestation SOLIHA :** 90 000 € TTC

**Dépenses liées aux aides directes :** 100 000 €

Recettes liées à la prestation SOLIHA :

- ANAH 53 200 €
- Terre de Picardie 12 200 €

Reste à charge prévisionnel TTC : 124 600 €

### Caisse d'avance au bénéfice des propriétaires occupants bénéficiaires d'une aide de l'ANAH pour des projets de rénovation de leur habitation, sous conditions

Rappel :

1<sup>ère</sup> caisse 2016/2018 : Compte 458-001 : 146 600€ mandatés pour 20 dossiers

2<sup>ème</sup> caisse 2019 : Compte 458-002 : 35 879€ pour six dossiers

3<sup>ème</sup> caisse 2020 : Compte 458-003 : 42 065€ pour six dossiers

RAR Recettes : 13 250€

4<sup>ème</sup> caisse 2021 : Compte 458-004 : 36 808€ pour 3 dossiers

RAR Recettes : 36 808€

5<sup>ème</sup> caisse 2022 autorisée par délibération 2022-11 du 31/01/2022 : Compte 458-005 : 50 000€

### 3.2.3. ACTIONS SOCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Maintien des personnes à domicile : aides aux structures (Fonds de concours pour les communes, subventions et mise à disposition de personnel pour les associations)

Continuité: 43 000€ annuel à répartir

Proposition de valoriser la subvention unitaire par repas de 1.50€ à 1.60€,  
et celle horaire de 0.06€ à 0.08€.

**Location et entretien de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées des Châtaigniers de Combles (MARPA)**

Continuité

Travaux projetés 2022 – Priorité 1 :

MARPA				PRIORITE		
OBJET	CATEGORIE	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
Reprise des terrasses suite à affaissement	Sécurité	10 750,00 €	12 900,00 €	X		
Porte fenêtre des logements vétustes (Passage d'air et déformatio	Energie	45 000,00 €	54 000,00 €	X		
Modification verrière	Rénovation	1 000,00 €	1 200,00 €		X	
Accessibilité PMR (Cheminement podotactile + 1 place PMR)	Conformité	1 800,00 €	2 160,00 €	X		
		<b>58 550,00 €</b>	<b>70 260,00 €</b>	<b>69 060,00 €</b>	<b>1 200,00 €</b>	<b>- €</b>

**Diagnostic Territorial Enfance Jeunesse**

- Etude PEP 80 en cours pour 25 000€ TTC en cours
- Subvention CAF déjà reçue à l'exercice 2019: 19 872€

**3.2.4. GENDARMERIE**

- Construction, extension, gestion et location des bâtiments et logements affectés à la Gendarmerie.
- Travaux d'entretien et d'amélioration sur les bâtiments à la charge du propriétaire (administratifs, techniques et logements).
- Travaux sur la voirie interne et les terrains.

**Nouvelle gendarmerie : Bâtiment et 22 logements :**

**Financement du projet TTC**

Terrain : 108K€  
 Coût : 8 633K€ (y compris RAR 2021 = 7 000€)  
 Subventions : Etat 978 364€  
 CIDT Etudes 100 758€  
 DSIPL (\*) 600 000€

Emprunt réalisé : 6 440K€

Remboursement de l'emprunt : 324 846 €/an (taux fixe 1.87%, durée 25 ans, échéance 2043)

**Loyers :**

Loyer depuis juillet 2020 Nouvelle Gendarmerie , invariable pendant neuf ans : 350 606€/an

Logements de l'Ancienne Caserne (18) : loyer 112 108€/an

Bureau de la Gendarmerie de Roisel : 19 364€/an

### Taxe foncière

- GEND Péronne : 42 775€ (dont TEOM 8 873€ remboursée par le locataire), dégrèvement de 21 207€ en 2021
- GEND Roisel : 1 198€

### Prévisions Investissement 2022

#### RAR 2021

- Nouvelle Gendarmerie : 7 000€
- GEND Roisel : portail : 5 745€

<u>GENDARMERIE PERONNE</u>				PRIORITE		
OBJET	CATEGORIE	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
Réfection sols + SDB dans 2 logements restants (dernière prestation)	Rénovation	4 000,00 €	4 800,00 €	X		
Portail famille + 1 candélabre à changer	Aménagement	20 000,00 €	24 000,00 €	X		
Isolation des 18 logements existants, façade et toiture	Energie et rénovation		- €		X	
		<b>24 000,00 €</b>	<b>28 800,00 €</b>	<b>28 800,00 €</b>	- €	- €
<u>GENDARMERIE ROISEL</u>				PRIORITE		
OBJET	CATEGORIE	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
Réalisation d'une rampe et 2 escaliers	Conformité	24 000,00 €	28 800,00 €	X		
Réfection sol 150m2	Rénovation	5 000,00 €	6 000,00 €			X
Peinture brigade	Rénovation	1 000,00 €	1 200,00 €			X
Chgt radiateur et optimisation	Energie	6 500,00 €	7 800,00 €	X		
Chgt wc antivandalisme pour cellules	Rénovation	1 200,00 €	1 440,00 €	X		
Extension sur l'arrière + intérieur (attente Gendarmerie)	Aménagement		- €			X
Pose d'une vmc sur la brigade+ cellule	Rénovation	2 500,00 €	3 000,00 €	X		
		<b>40 200,00 €</b>	<b>48 240,00 €</b>	<b>41 040,00 €</b>	- €	<b>7 200,00 €</b>

### Orientations budgétaires

Continuité  
 Compétence autonome

#### 3.2.5. CULTURE

*Aide au fonctionnement des écoles de danse (fonds de concours pour les écoles municipales, subventions pour les écoles associatives ou structure similaire).*

Continuité 7 500€ avec justificatif du rapport d'activités.

*Aide au fonctionnement des écoles de musique (fonds de concours pour les écoles municipales, subventions pour les écoles associatives ou structure similaire).*

- Subvention à verser en 2022 (sans conditions) :

Ecole municipale de Péronne :	68 000 €
Ecole intercommunale d'Epehy :	30 000 €
Ecole de la 4C :	12 000 €
  
- Subvention complémentaire 2021 (pour atteindre le maximum alloué) :

Ecole municipale de Péronne :	400 €
Ecole intercommunale d'Epehy :	14 400 €
Ecole de la 4C :	5 600 €
  
- Subvention pour le Stage de musique d'été (EM Roisel) : 15 000 €
  
- Réflexion sur la mutualisation des écoles de musique.

*Soutien à l'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication*

Subvention du budget principal au budget annexe Tiers Lieu Numérique à prévoir en cours ou en fin d'année pour raison de trésorerie.

### **3.2.6. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Prise en charge du personnel et de certains frais par le Budget principal mais remboursement par le budget annexe

### **3.2.7. EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES**

*Réflexion sur le Pôle Culturel en liaison avec le PETR*

Etude pour la réalisation d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social et étude de programmation pour un montant prévisionnel de 30 000 €.

*Construction, entretien, gestion et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs  
Aménagement, entretien, gestion et fonctionnement des équipements culturels et sportifs  
d'intérêt communautaire suivants :*

- ✓ *Le gymnase Béranger situé rue des Tourelles à Péronne,*
- ✓ *Le gymnase des remparts situé rue Belzaize à Péronne,*
- ✓ *Le gymnase situé rue de Cambrai à Roisel,*
- ✓ *Le gymnase situé rue St Denis (nouveaux statuts)*
- ✓ *Le Centre Aquatique situé rue Saint Denis à Péronne (budget annexe).*

1 responsable + 7 gardiens de gymnase dont un en congé longue durée



## **Fonctionnement 2021**

Continuité

### Gymnase des Remparts

Electricité année 2021 à régulariser : 15 250€

## **RAR 2021**

### Gymnase Béranger

Aspirateur, armoire et support cycles pour 1 576€.

Divers Travaux : 33 183€, subventionnés à 80% par Agence Nationale du Sport

### Gymnase des Remparts

Armoires et support cycles pour 1 080€

Divers Travaux : 88 964€, subventionnés à 80% par ANS

### Gymnase Roisel

Nettoyeur haute pression, armoires et support cycles pour 1 608€

### Gymnase St Denis

Armoires et support cycles pour 1 080€

Divers Travaux : 100 034€, subventionnés à 80% par ANS

Divers travaux hors dossier ANS : 1 691 €

## **Etudes, Acquisitions de matériel, Travaux 2022 :**

<b>GYMNASSE SAINT-DENIS</b>					
OBJET	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
<b>SUBVENTION ANS - Restes à réaliser 2021</b>					
Remplacement but handball	4 500,00 €	5 400,00 €	x		
Remplacement sol plateau sportif	64 000,00 €	76 800,00 €	x		
Remplacement éclairage salle en LED	11 520,00 €	13 824,00 €	x		
Installation rideau de séparation	4 500,00 €	5 400,00 €	x		
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Achat petit matériel scolaire	1 500,00 €	1 800,00 €	x		
Achat autolaveuse	15 000,00 €	18 000,00 €	x		
<b>SECURITE/REGLEMENTATION</b>					
Calorifugeage des tuyaux eau chaude + bouclage ECS	contrat		x		
Réhabilitation sol + mur escalade extérieur		- €		x	
Electricité complète local extérieur escalade	3 000,00 €	3 600,00 €	x		
Musculation: aérotherme à remplacer	3 000,00 €	3 600,00 €	x		
Musculation: création douche	1 000,00 €	1 200,00 €	x		
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>					
ETUDE: accès public à revoir, PMR, façade	30 000,00 €	36 000,00 €	x		
<b>TRI SELECTIF</b>					
Mise en place tri sélectif	2 000,00 €	2 400,00 €	x		
<b>Total</b>	<b>140 020,00 €</b>	<b>168 024,00 €</b>	<b>168 024,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Total Hors restes à réaliser</b>	<b>55 500,00 €</b>	<b>66 600,00 €</b>	<b>66 600,00 €</b>		

<b>GYMNASE BERANGER</b>					
OBJET	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
<b>SUBVENTION ANS - Restes à réaliser 2021</b>					
ECS: pompe chlore	contrat		x		
Régulation chauffage	contrat		x		
Grilles protection radiants	3 000,00 €	3 600,00 €	x		
Mise en place espaces stockage sous gradins	4 400,00 €	5 280,00 €	x		
Remplacement éclairage salle en LED	17 026,00 €	20 431,20 €	x		
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>					
Habillage bardage sur murs béton entrée	- €	- €			x
<b>SECURITE/REGLEMENTATION</b>					
Réhabilitation chauffage vestiaires	contrat		x		
<b>TRI SELECTIF</b>					
Mise en place tri sélectif	2 000,00 €	2 400,00 €	x		
<b>Total</b>	<b>26 426,00 €</b>	<b>31 711,20 €</b>	<b>31 711,20 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Total Hors restes à réaliser</b>	<b>- €</b>	<b>2 400,00 €</b>	<b>2 400,00 €</b>		

<b>GYMNASE DES REMPARTS</b>					
OBJET	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
<b>SUBVENTION ANS - Restes à réaliser 2021</b>					
ECS: pompe chlore	contrat		x		
Remplacement et ajout de thermostats d'ambiance	contrat		x		
Motorisation paniers de basket	4 500,00 €	5 400,00 €	x		
Remplacement sol plateau sportif	57 600,00 €	69 120,00 €	x		
Remplacement éclairage salle en LED	8 640,00 €	10 368,00 €	x		
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>					
Construction local matériel	9 000,00 €	10 800,00 €		x	
TOITURE: Renforcement structure et changement du complexe isolant et étanchéité + couverture	280 000,00 €	336 000,00 €	x		
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Remplacement de 2 tapis de gymnastique	1 000,00 €	1 200,00 €	x		
Achat petit matériel scolaire	1 500,00 €	1 800,00 €	x		
<b>TRI SELECTIF</b>					
Mise en place tri sélectif	2 000,00 €	2 400,00 €	x		
<b>Total</b>	<b>364 240,00 €</b>	<b>437 088,00 €</b>	<b>426 288,00 €</b>	<b>10 800,00 €</b>	<b>- €</b>
<b>Total Hors restes à réaliser</b>	<b>291 500,00 €</b>	<b>352 200,00 €</b>	<b>341 400,00 €</b>		

GYMNASE ROISEL					
OBJET	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
<b>TRAVAUX STRUCTURE</b>					
Remplacement sol plateau sportif	70 000,00 €	84 000,00 €	x		
Raccordement chaufferie au gaz de ville	20 000,00 €	24 000,00 €	x		
Baie vitrée dojo	10 000,00 €	12 000,00 €	x		
Pignon ravalement	2 500,00 €	3 000,00 €	x		
<b>SECURITE/REGLEMENTATION</b>					
ECS: pompe chlore	contrat		x		
Installation 2 rampes de sécurité	3 400,00 €	4 080,00 €	x		
Installation 3 portes coupe feu	3 000,00 €	3 600,00 €	x		
Local garage	5 000,00 €	6 000,00 €	x		
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Achat petit matériel scolaire	1 500,00 €	1 800,00 €	x		
Installation composteur plaques béton	800,00 €	960,00 €	x		
Remplacement débroussilleur	550,00 €	660,00 €	x		
Achat souffleur broyeur	400,00 €	480,00 €	x		
Remplacements 2 tableaux blancs	140,00 €	168,00 €	x		
<b>TRI SELECTIF</b>					
Mise en place tri sélectif	2 000,00 €	2 400,00 €	x		
	<b>119 290,00 €</b>	<b>143 148,00 €</b>	<b>143 148,00 €</b>	- €	- €

PROJET COMBLES					
	HT	TTC	1 - TTC	2 - TTC	3 - TTC
<b>Projet construction equipement sportif couvert</b>					
ETUDES "Salle de sports COMBLES" frais d'études et MO	200 000,00 €	240 000,00 €	x		
	<b>200 000,00 €</b>	<b>240 000,00 €</b>	<b>240 000,00 €</b>	- €	- €

### **3.2.8. CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE**

**Nouveaux statuts approuvés en juin 2021** : les communes ont la compétence intra-muros.

**Application du pacte financier et fiscal** à compter de l'exercice 2022, avec prestations de fauchage à compter de l'exercice 2021.

#### Rappel :

Maîtrise d'Oeuvre : Bureau d'Etudes ECAA, nouveau marché notifié à compter en janvier 2022,

Reconductible un an reconductible 3 fois (120k€ HT/an maximum).

Travaux : Entreprise EIFFAGE

**Prévisions Entretien annuel** : 920K€ TTC maximum, y compris Urgence après saison hivernale

**Déneigement** en convention avec le Conseil Départemental

#### **Prévisions Travaux neufs annuels**

Le marché TN 2018-2020 s'est arrêté en juin 2021.

Un nouveau marché Travaux Neufs a été notifié le 19 août 2021, un an reconductible 2 fois (1 780 K€ HT/an maximum)

### **RàR 2021: Travaux neufs**

Op 121: TN 2019

Travaux en cours D 2315 : 500€

DMO : D 4581019: 0€ // R 4582019: 17 097€

Op 125: TN 2020

Travaux en cours D 2315 : 78 000€

DMO : D 4581020: 203 500€ // R 4582020: 595 861€

D Fonds de concours 207 000€

Op 126: TN 2021

Travaux en cours D 2315 CCHS : 35 500 €

DMO : D 4581021: 203 500€ // R 4582021: 806 835€

D FC 254 000€

TN 2022 :

Travaux en cours D 2315 CCHS : 10 000€

DMO D 4581022 – R 458222 : 20 000€

Les travaux 2022 seront votés lors du BP 2022

Recettes attendues: Solde des Fonds de concours des Communes membres du GP sur anciens statuts  
32 200€

### **Prévisions 2022 :**

Répartition Travaux d'entretien : CCHS 50% - Communes 50%

Travaux neufs 2021 : Communes 575 K€ HT

Répartition Travaux neufs 2022 : CCHS 300K€ HT – Communes 880K€ HT

Réflexion sur la création de cheminements piétons dans la zone d'activités de Mont St Quentin

### **3.2.9. AUTRES**

Délivrance des certificats d'alignement

Charges incluses dans ADM

Accompagnement des communes dans le développement éolien

Pas de dépenses

Aménagement numérique du territoire, établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communication électronique et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication

**SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (SDAN): 2019/2024**

Pour mémoire, plan de financement prévisionnel adopté en conseil communautaire le 27/09/2018.

COUT TOTAL	160 M€
Emprunt Somme Numérique	88 M€
Coût net public	72M €
ETAT (FSN)	34 M€
FEDER	4 M€
REGION	6 M€
DEPARTEMENT SOMME	6 M€
EPCI	22 M€

Le conseil communautaire du 27/09/2018 (délibération 2018/81) a:

ADOPTÉ le programme Somme 100% THD et le règlement financier régissant la participation des EPCI à ce programme,

OPTÉ pour la participation au remboursement des emprunts contractés par Somme Numérique selon la part du montant total revenant à la Communauté de Communes de la Haute Somme, telle qu'elle figure dans ledit règlement financier, dont le montant s'élève à 2 330 121,80€.

Les premières annuités n'ont été appelées qu'en 2021, soit 110 914€.

Il est prévu 111 683€ à l'exercice 2022.

## II.6. ELEMENTS DE SYNTHESE

### II.6.1. Résultats de clôture prévisionnels au 31/12/2021

	Rappel 2017	Rappel 2018	Rappel 2019	Rappel 2020			Données 2021		
	Total	Total	TOTAL	FCT	INVT	TOTAL	FCT	INVT	TOTAL
SPANC	89 607 €	111 080 €	130 489 €	156 871 €	15 337 €	172 208 €	195 853 €	23 075 €	218 928 €
Aérodrome	590 634 €	658 539 €	704 099 €	725 159 €	29 479 €	754 638 €	780 957 €	16 698 €	797 655 €
Village Artisanal	- 83 854 €	- 112 471 €	- 122 867 €	- 35 172 €	- 111 693 €	- 146 865 €	- 34 676 €	- 137 383 €	- 172 059 €
Centre Equestre	- 32 588 €	- 99 381 €	- 38 867 €	- 1 323 €	193 756 €	192 433 €	1 094 168 €	- 84 797 €	1 009 371 €
TLN							363 768 €	- 259 512 €	104 256 €
Centre Aquatique	310 618 €	578 000 €	507 201 €	223 680 €	- 179 492 €	44 188 €	315 903 €	- 300 195 €	15 708 €
Budget principal	6 582 840 €	13 171 521 €	6 774 651 €	8 179 914 €	- 1 432 318 €	6 747 598 €	9 228 945 €	- 40 375 €	9 188 570 €
Flodor			- 121 473 €	- €	- 553 125 €	- 553 125 €	193 288 €	- 553 125 €	- 359 837 €
<b>Total agrégé</b>	<b>7 457 257 €</b>	<b>14 307 288 €</b>	<b>7 833 233 €</b>	<b>9 249 130 €</b>	<b>- 2 038 057 €</b>	<b>7 211 075 €</b>	<b>12 138 206 €</b>	<b>-1 335 615 €</b>	<b>10 802 591 €</b>
Avec les soldes de restes à réaliser suivants:							*1 dont 11 496€ Fonds COVID		
							*2 dont 1 072 811€ Fonds COVID		
Solde RàR 2021									
SPANC	0								
Aérodrome	0								
Village Artisanal	0								
Centre Equestre	77 500 €								
TLN	94 930 €								
Centre Aquatique	- 15 600 €								
Budget principal	- 597 538 €								
Flodor	- €								
<b>Total agrégé</b>	<b>- 440 708 €</b>								

Tous budgets confondus, le résultat de clôture est positif, et est passé de 7 211 075€ à 10 802 591€, soit + 50%.

Hors subvention COVID Centre Equestre, il passe de 7 211 075€ à 9 729 780€, soit + 35%.

## II.6.2. Autofinancement de la collectivité DOB 2021

EXERCICE	2016	2017	2018	2019	2020	Données 2021	
<b>BPrincipal</b>	Dépenses réelles Fct	7 094 145	7 646 165	7 889 978	10 449 172	12 501 499	14 862 218
	Recettes réelles Fct	8 968 349	9 430 993	10 332 108	10 950 613	15 781 216	17 616 851
	Epargne brute	1 874 204	1 784 828	2 442 130	501 441	3 279 717	2 754 633
<b>Aérodrome</b>	Dépenses réelles Fct	54 744	55 044	42 720	57 635	45 660	64 340
	Recettes réelles Fct	141 385	143 374	130 747	121 585	98 113	134 778
	Epargne brute	86 641	88 330	88 027	63 950	52 454	70 437
<b>Spanc</b>	Dépenses réelles Fct	91 149	88 692	107 331	90 065	93 807	96 156
	Recettes réelles Fct	123 749	123 283	124 110	115 235	134 583	142 875
	Epargne brute	32 600	34 591	16 779	25 170	40 776	46 719
<b>CAquatique</b>	Dépenses réelles Fct	160 789	154 025	903 213	2 094 337	1 439 796	765 920
	Recettes réelles Fct	776 980	1 010 502	1 536 867	2 405 058	1 668 035	1 090 082
	Epargne brute	616 191	856 477	633 654	310 721	228 239	324 162
<b>CEquestre</b>	Dépenses réelles Fct	703	0	3 104	16 631	540 267	42 008
	Recettes réelles Fct		2	9 065	549 177	2	1 134 124
	Epargne brute	-703	2	5 961	532 546	-540 265	1 092 115
<b>Vartisanal</b>	Dépenses réelles Fct	24 112	25 243	26 504	23 516	22 222	24 632
	Recettes réelles Fct	39 143	36 944	31 830	57 632	34 559	35 570
	Epargne brute	15 031	11 701	5 325	34 116	12 337	10 937
<b>TLN</b>	Dépenses réelles Fct						138 821
	Recettes réelles Fct						445 031
	Epargne brute						306 210
<b>Flodor</b>	Dépenses réelles Fct				600 068	684 470	396 047
	Recettes réelles Fct					252 817	589 334
	Epargne brute				-600 068	-431 652	193 286
<b>Epargne brute globale</b>	<b>2 623 964</b>	<b>2 775 929</b>	<b>3 191 876</b>	<b>867 877</b>	<b>2 641 606</b>	<b>4 798 500</b>	
Remboursement capital Emprunt	857 545	904 948	670 208	846 320	911 448	956 127	
<b>Epargne nette globale</b>	<b>1 766 419</b>	<b>1 870 981</b>	<b>2 521 668</b>	<b>21 557</b>	<b>1 730 159</b>	<b>3 842 373</b>	

La situation financière est saine.

L'épargne brute (recettes – dépenses réelles de fonctionnement) sert au remboursement du capital de la dette et à l'autofinancement des investissements.

Cette présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes montre que les ressources propres de la collectivité permettent de couvrir l'annuité de la dette.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement est l'épargne disponible pour investir. Rappel : La chute de l'épargne nette en 2019 résulte notamment de la provision versée au centre aquatique, et de l'échéance gendarmerie qui n'est pas encore couverte par les loyers, soit un montant de 1 539K€.

Cette analyse est également à moduler puisque les annuités de l'emprunt gendarmerie et du Centre Equestre sont couvertes par les loyers (351K€) à partir de l'exercice 2021.

Cette situation permet à la collectivité de faire face à de nouveaux emprunts pour ses projets structurants, et notamment la restructuration de la friche Flodor.

### III. LA DETTE

L'analyse de la dette est fortement impactée par l'emprunt réalisé en 2018 pour la construction de la gendarmerie d'un montant 6 440 000€. L'encours de la dette au 01/01/2019 représente quasiment le double de celui au 01/01/2018 et passe de 6 541 397€ à 12 311 187€.

Au 01/01/2020, l'encours de la dette est augmenté des emprunts de la ville de Péronne relatifs aux ZAE transférées pour un montant de 322 362€.

Au 01/01/2021, il est augmenté par l'emprunt du Centre Equestre pour 600 000€.

L'encours de la dette est de 10 535 311 € au 01/01/2022.

L'encours de la dette est de 227.64€/habitants au 01/01/2018, monte à 431.26€/hbt au 01/01/2019, et redescend à 381.78€/hbt au 01/01/2022.

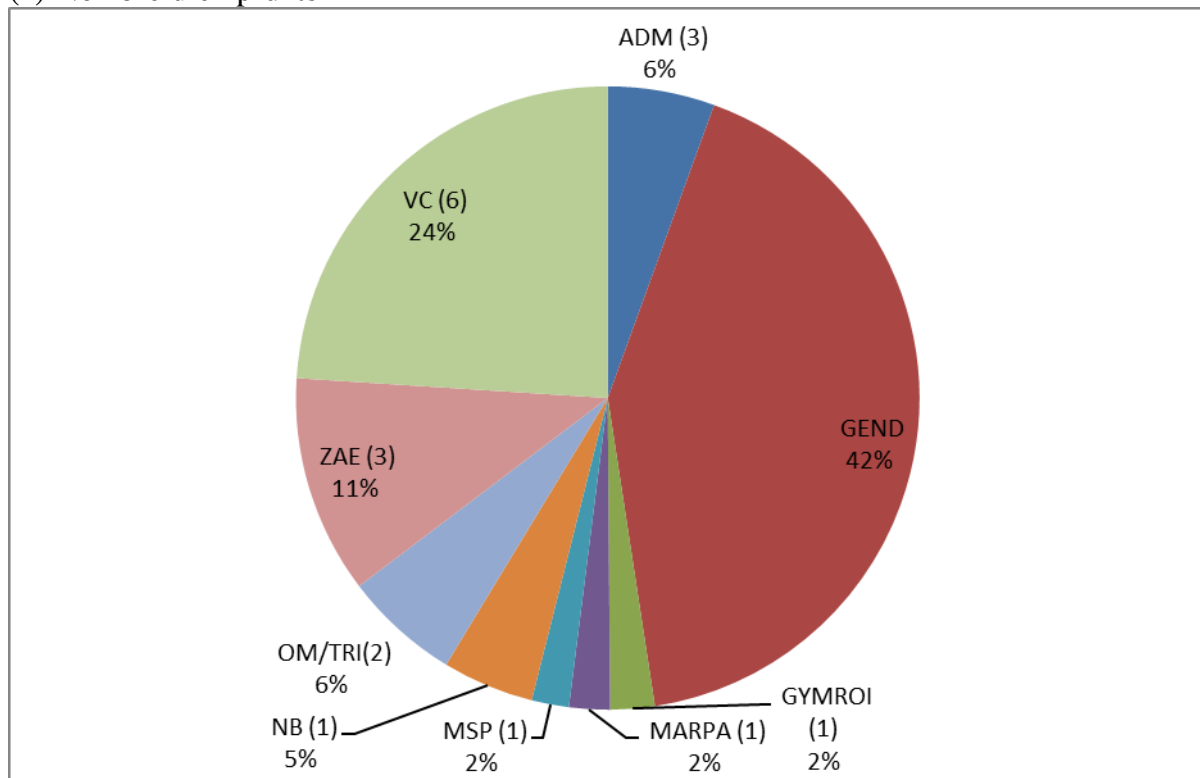
Au 01/01/2022, la capacité de désendettement (le ratio encours de la dette sur épargne brute) est de 2.20 années (seuil de vigilance à 10 ans), et de 2.83 années hors fonds Covid Centre équestre. Elle représente le nombre d'années que mettrait la CCHS à rembourser la dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

L'annuité par habitant passe de 32.24€ (2018) à 44.86€ (2020), et sera de 44.80€ à l'exercice 2022.

L'analyse de la dette montre une hausse du remboursement annuel de 30.34% en 2019 par rapport à l'exercice 2018, mais qui se rapproche de celui de l'exercice 2017 (1 207 485 € en 2019 contre 1 193 131€ en 2017). Il sera de 1 236 349 € en 2022.

#### BUDGET PRINCIPAL : ANNUITES 2022 par COMPETENCES

(1) Nombre d'emprunts





Etat au 01/01/2022								Population totale INSEE 1/01
	Capital restant dû au 1/01	Dettes/hbt		Annuités	Annuités/hbt	Intérêts	Capital	
2014	9 692 748 €	335,18 €	Tous budgets	1 214 550 €	42,00 €	351 380 €	863 170 €	28 918
2015	8 829 578 €	305,90 €	Tous budgets	1 187 279 €	41,13 €	351 590 €	835 689 €	28 864
2016	7 993 889 €	276,64 €	Tous budgets	1 175 031 €	40,66 €	317 486 €	857 545 €	28 896
2017	7 446 345 €	257,61 €	Tous budgets	1 193 131 €	41,28 €	288 183 €	904 948 €	28 905
2018	6 541 397 €	227,64 €	Tous budgets	926 444 €	32,24 €	256 235 €	670 209 €	28 736
2019	12 311 187 €	431,26 €	Tous budgets	1 202 641 €	42,13 €	356 321 €	846 320 €	28 547
2020	11 787 500 €	421,54 €	Tous budgets	1 254 533 €	44,86 €	339 556 €	914 977 €	27 963
2021	11 472 121 €	412,68 €	Tous budgets	1 245 588 €	44,81 €	312 105 €	933 483 €	27 799
<b>2022</b>	<b>10 535 311 €</b>	<b>381,78 €</b>	<b>Tous budgets</b>	<b>1 236 349 €</b>	<b>44,80 €</b>	<b>280 222 €</b>	<b>956 127 €</b>	<b>27 595</b>
2023	9 579 184 €	347,13 €	Tous budgets	1 234 526 €	44,74 €	246 789 €	987 736 €	27 595
2024	8 591 448 €	311,34 €	Tous budgets	1 087 038 €	39,39 €	213 397 €	873 640 €	27 595
2025	7 717 808 €	279,68 €	Tous budgets	1 080 763 €	39,17 €	182 930 €	897 834 €	27 595
2026	6 820 202 €	247,15 €	Tous budgets	932 002 €	33,77 €	151 210 €	780 792 €	27 595
2027	6 039 410 €	218,86 €	Tous budgets	851 264 €	30,85 €	122 862 €	728 403 €	27 595
2028	5 311 008 €	192,46 €	Tous budgets	645 303 €	23,38 €	99 836 €	545 467 €	27 595
2029	4 765 541 €	172,70 €	Tous budgets	364 316 €	13,20 €	8 522 €	279 095 €	27 595
<i>de 2029 à 2042: annuités 364K€ à 360K€</i>								
2043	402 943 €	14,60 €	Tous budgets	351 029 €	12,72 €	6 484 €	344 545 €	27 595
2044	58 398 €	2,12 €	Tous budgets	26 182 €	0,95 €			27 595
<b>Par budgets</b>								Capital remboursé par nature de taux
<b>2022</b>	191 667 €	<i>échéance 2027</i>	VArtisanal	39 407 €	3%	6 074 €	33 333 €	Variable
	2 290 493 €	<i>échéance 2028</i>	C Aquatique	397 969 €	32%	96 279 €	301 690 €	Fixe
	583 485 €	<i>échéance 2046</i>	C Equestre	26 182 €	2%	4 026 €	22 156 €	Fixe
	7 469 666 €	<i>échéance 2043</i>	Bud. Principal	772 790 €	63%	173 843 €	598 948 €	Fixe 96,4%
	<b>10 535 311 €</b>		<b>Total</b>	<b>1 236 349 €</b>	<b>100%</b>	<b>280 222 €</b>	<b>956 127 €</b>	

Cette analyse est à moduler puisque les annuités de l'emprunt gendarmerie et du Centre Equestre sont couvertes par les loyers, soit à partir de l'exercice 2021.

		Annuités					
GENDARMERIE	2019	328 192 €	Bail 9 ans	à compter du 30/06/2020			
	2020/2043	324 847 €		350 606€ annuel			
Centre Equestre	2021	26 182 €	DSP 12 ans	à compter du 1/01/2020			
	2022/2045	26 182 €		30 000€ HT annuel			
	2046	6 546 €					

	Annuités Tous budgets confondus	Annuités/hbt	Population INSEE 1/01	Annuités GEND couvertes par les loyers	Annuités CEq couvertes par les loyers	Annuités à couvrir	Annuités/hbt
2017	1 193 131 €	41,28 €	28 905	0		1 193 131 €	41,28 €
2018	926 444 €	32,24 €	28 736	0		926 444 €	32,24 €
2019	1 202 641 €	42,13 €	28 547	- €		1 202 641 €	42,13 €
2020	1 254 533 €	44,86 €	27 963	175 303 €		1 079 230 €	38,59 €
2021	1 245 588 €	44,81 €	27 799	324 847 €	19 835 €	900 906 €	32,41 €
2022	1 236 349 €	44,80 €	27 595	324 847 €	26 182 €	885 320 €	32,08 €
2023	1 234 526 €	44,74 €	27 595	324 847 €	26 182 €	883 497 €	32,02 €
2024	1 087 038 €	39,39 €	27 595	324 847 €	26 182 €	736 009 €	26,67 €
2025	1 080 763 €	39,17 €	27 595	324 847 €	26 182 €	729 734 €	26,44 €
2026	932 002 €	33,77 €	27 595	324 847 €	26 182 €	580 973 €	21,05 €
2027	851 264 €	30,85 €	27 595	324 847 €	26 182 €	500 235 €	18,13 €
2028	645 303 €	23,38 €	27 595	324 847 €	26 182 €	294 274 €	10,66 €
2029	364 316 €	13,20 €	27 595	324 847 €	26 182 €	13 287 €	0,48 €

En 2022, l'annuité de la dette représente 44,80€/hbt, ramenée à 32,08€/hbt en tenant compte des remboursements des loyers, soit à un niveau équivalent à celle de 2018, et en deçà de celles connues depuis la fusion. Cette situation permet à la collectivité de faire face à de nouveaux emprunts pour ses projets structurants, et notamment la restructuration de la friche Flodor.

## IV. LA FISCALITE

### IV.1. Impôts et taxes, dotations et participations (cf tableau page suivante)

A compter du 01/01/2020, la communauté de communes est en fiscalité professionnelle unique, avec les taux suivants (inchangés depuis 2017) :

Taxe foncière (bâti) 3.71%

Taxe foncière non bâtie 9.27%

CFE Unique 22.22% avec lissage sur 9 ans

Conformément à l'article 16 de la loi de finances 2020, pas de vote de la taxe d'habitation.

#### Orientations budgétaires

A l'exercice 2021, la délibération 2020-131 du 28/09/2020 qui a fixé les nouvelles bases servant à l'établissement de la **cotisation de CFE minimum** dans les six tranches d'imposition a induit un produit supplémentaire estimé à 220 K€.

**Pour la fiscalité éolienne**, les ACNE (Allocations Compensatrices pour Nuisances Environnementales) sont indépendantes des attributions de compensation liées à la FPU.

L'article 178 de la loi des finances modifie la répartition de l'IFER au 01/01/2019.

Pour les éoliennes installées avant le 01/01/2019, les EPCI à FPU et FEU continuent à bénéficier de 70% de l'IFER éolien.

Pour les éoliennes installées à compter du 01/01/2019, la commune bénéficie de 20% et l'EPCI à FEU 50%. Pour conserver une répartition identique à la précédente, un nouveau taux de répartition est appliqué par délibération, à savoir 9% pour les communes d'implantation et 21% pour les communes limitrophes.

ACNE 2021 : 10 parcs : Parc de Nurlu (4) / Parc Eole de la Haute Somme (12) /  
Parc Montagne Gaillard (8) / Parc Epi Vent (6 + 1 & 2PDL prévus)  
Parc MSE la Couturelle (10) / Parc La Boule Bleue (6),  
Parc des Hauts de Combles (6) / Parc de Douiche (12)  
Parc du Maisseil (10) / Parc Les Vents du Bapalmois (3)

Il devrait y avoir une augmentation de la fiscalité éolienne, avec l'ajout du Parc du Haut Plateau (6), mis en service le 01/11/2021, soit un produit supplémentaire de 86K€ pour la CCHS et 14K€ pour les communes.

**La Dotation de compensation 2022** est estimée à 800 773€ (818 738€ en 2020).

**La Dotation d'intercommunalité 2022** sera comprise entre 177 643€ et 205 692€ (188 384€ en 2021).

**La CVAE** devrait s'élever à 2 229 874€ (1 884 503€ en 2021).

#### **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal (FPIC)**

Proposition de reversement intégral à la CCHS

**La révision forfaitaire des valeurs locatives** s'élève à 3.4% en 2022 (0,2% en 2021), à cause de l'inflation, avec un gel de la TH.

			CA 2020	BP DM 2021	Données 2021	Variation 2020/2021
<b>RECETTES</b>						
<b>Centimes Etat 1259</b>						
73111	4 taxes	7382 tva TH		1 720 269 €	1 722 046 €	
		TH	1 732 150 €		105 472 €	95 368 €
		TFBâti	1 036 463,00 €	3 632 307 €	921 423 €	- 115 040 €
		TFNBâti	349 906,00 €		350 702 €	796 €
		CFE	2 819 908,00 €		2 274 190 €	- 545 718 €
73112	CVAE		1 898 793 €	1 884 281 €	1 884 281 €	- 14 512 €
73113	Surface commerciale		355 006 €	346 369 €	375 158 €	20 152 €
73114	IFER autres		227 009 €	228 376 €	210 294 €	- 16 715 €
	IFER éolien		886 898 €	892 219 €	1 074 407 €	187 509 €
7318	Autres impôts locaux	Fis éolienne	32 656 €		232 480 €	199 824 €
		Autres			142 030 €	142 030 €
73211	AT Compensation	Régularisation 2020		381 021 €	381 021 €	381 021 €
	Sous-total		<b>9 338 789 €</b>	<b>9 084 842 €</b>	<b>9 673 504 €</b>	<b>334 715 €</b>
<b>FPIC</b>						
72223	FPIC		<b>768 078 €</b>	780 419 €	780 419 €	12 341 €
<b>All. Compensatrices Etat 1259</b>						
748311	TP					
748314	DU TP					
74832	FD TP		43 124,00 €		32 343 €	- 10 781 €
74833	CET (CVAE + CFE)		39 314,00 €	832 012 €	832 234 €	792 920 €
74834	TF		657,00 €	120 878 €	120 881 €	120 224 €
74835	TH		84 947,00 €	222 €		
	Sous-total		<b>168 042,00 €</b>	953 112 €	985 458 €	817 416 €
<b>DGF</b>						
74124	Intercom		172 250 €	188 384 €	188 384 €	16 134 €
74126	Compensation		35 510 €	818 738 €	818 738 €	783 228 €
	Sous-total		<b>207 760 €</b>	<b>1 007 122 €</b>	<b>1 007 122 €</b>	<b>799 362 €</b>
<b>Dépenses: Atténuation de produits</b>						
7391178	Autres restitutions (CVAE)			30 000 €	29 682,97 €	29 682,97 €
739118	ACNE EOLIEN		519 214 €	520 000 €	523 162 €	3 948 €
73916	CRFP		54 584 €	57 000 €	54 584 €	- €
739211	Attributions de compensation		3 836 193 €	5 078 000 €	5 077 435 €	1 241 242 €
739221	FNGIR		480 287 €	480 287 €	480 287 €	- €
	Total		<b>4 890 278 €</b>	6 165 287 €	<b>6 165 151 €</b>	
CRFP: Contribution au Redressement Finances Publiques						

**Les attributions de compensation** 2020 et 2021 provisoires ont été étudiées par la CLECT et sont devenues définitives en décembre 2021. A compter de 2022, les attributions de compensation s'élèveront à 4 767 452€ (2020 : 3 765K€, 2021 : 4 869K€).

→ **DOB proposé avec maintien des taux et reversement du FPIC à l'exercice 2022**

## IV.2. La TEOM

Depuis 2019, l'assiette des dépenses pouvant être prise en charge par la TEOM a été élargie aux dépenses réelles de fonctionnement, plus les dotations aux amortissements ou les dépenses réelles d'investissement.

En application de la délibération 2020-129 : Institution d'un zonage de la TEOM avec taux différenciés à compter de l'exercice 2021, soit :

- Péronne : un passage toutes les semaines pour les ordures ménagères et le tri
- Doingt Flamicourt : un passage toutes les semaines pour les ordures ménagères et un passage tous les 15 jours pour le tri sélectif
- 58 autres communes : un passage tous les 15 jours pour les ordures ménagères et le tri sélectif (les hameaux font partie intégrante des communes).

### SECTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE (OM/TRI/DECH)

	CA 2019	CA 2020	Données 2021
Total des dépenses réelles	2 943 291€	2 537 873	3 231 876
Total des recettes propres (hors TEOM)	418 332€	200 165	184 497
Total TEOM	2 371 777€	2 417 155	2 642 568
<b>Résultat Recettes/dépenses réelles</b>	<b>-153 182€</b>	<b>79 448</b>	<b>-404 811</b>
Dotations amortissements-Subventions	123 390€	103 369	169 898
Dotations amort-Subventions (Régularisation)		206 031	87 627
<b>Solde de la section de fonctionnement</b>	<b>- 276 571€</b>	<b>- 229 952</b>	<b>- 662 336</b>

Evolution 2020/2021 des dépenses réelles :

- Charges à caractère général : + 73K€  
(Etude TRI +32K€, amiante +10K€, carburants +15K€, Assurance +10K€)
- Charges de personnel : + 68K€
- Charges de gestion courante : + 553K€  
(Contribution SMITOM : +547K€, dont régularisation 2020 191K€)

### SECTION INVESTISSEMENT

L'estimation des dépenses réelles d'investissement mandatées fin 2021 est de :

Remboursement de capital	44 830 € TTC
Investissement réalisé 2021 OM	44 310 € TTC
Investissement réalisé 2021 TRI	- € TTC
Investissement réalisé 2021 DECH	601 902 € TTC

## Orientations pour BP 2022

### Rappel TEOM

Rappel RECETTES	Zone unique		
7331 TEOM	Bases	Taux	CA
2013	20 025 328	7,92%	1 586 006 €
2014	20 437 736	8,27%	1 690 199 €
2015	20 604 683	8,80%	1 816 427 €
2016	20 937 298	9,80%	2 051 865 €
2017	21 113 269	10,80%	2 280 233 €
2018	21 385 463	10,80%	2 309 630 €
2019	21 955 260	10,80%	2 371 777 €
2020	22 381 100	10,80%	2 417 155 €
Données 2021		(*)	2 642 568 €

(\*) En 2021 Maintien du taux de 10,8 % pour les 58 communes (bases : 11 667 624) et augmentation des taux pour Doingt-Flamicourt 12.35% (bases : 1 271 943) et Péronne 12.74% (bases : 9 532 063)

### A l'exercice 2022

- Evolution de la contribution pour le SMITOM évaluée à : + 288K€

Contribution 2020 1 367 K€

Contribution 2021 1 913 925€, dont régularisation 2020 de 191K€,

Contribution 2022 prévision : 2 201 920€

*L'estimation des dépenses « Bas de quai de déchèteries passe de 620 K€ en 2021 à 1 010 K€ en 2022.*

- Evolution des ETP : 20.98 en 2021 et 25.18 en 2022

→ **DOB proposé avec maintien des taux à l'exercice 2022**

## V. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES

### Charges de personnel (012) :

Description	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BP	2 151 920 €	2 350 000 €	2 450 000 €	2 530 000 €	2 616 200 €	2 775 000 €
CA	1 996 653 €	2 265 868 €	2 320 129 €	2 293 403 €	2 415 662 € (Prévisionnel)	

### Effectif au 31 décembre 2015 en équivalent temps plein (ETP) par service :

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi Permanent	CDD	TOTAL
Administration	5.86	1.00	1.00	0.54	8.40
Equipements sportifs	8.94		1.88	0.95	11.77
Environnement	18.00			5.59	23.59
Technique	6.00				6.00
SPANC	1.74				1.74
Picardie en Ligne	0.60				0.60
<b>TOTAL</b>	<b>41.14</b>	<b>1.00</b>	<b>2.88</b>	<b>7.08</b>	<b>52.10</b>

**Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2016 par service :**

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi Permanent	CDD	TOTAL
Administration	5.81	1.00	1.00	0.08	7.89
Equipements sportifs	8.94		1.88	0.79	11.61
Environnement	17.92			5.35	23.27
Technique	6.00				6
SPANC	1.74				1.74
Picardie en Ligne	1.00				0.60
Voirie					
<b>TOTAL</b>	<b>41.01</b>	<b>1.00</b>	<b>2.88</b>	<b>6.22</b>	<b>51.11</b>

**Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2017 par service :**

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD et contrats aidés	TOTAL
Administration	6.06	1.00	1.00	0.04	8.10
Equipements sportifs	9.82		1.06	1.61	12.49
Environnement	18.42			3.94	22.36
Technique	5.88			1.18	7.06
SPANC	1.74				1.74
Picardie en Ligne	0.60				0.60
<b>TOTAL</b>	<b>42.52</b>	<b>1</b>	<b>2.06</b>	<b>6.77</b>	<b>52.35</b>

**Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2018 par service :**

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD et contrats aidés	TOTAL
Administration	5.98	1	1	0.83	8.81
Equipements sportifs	12.85		2.89	2.77	18.51
Environnement	18.88			4.57	23.45
Technique	4.92			2.08	7.00
SPANC	1.74				1.74
Picardie en Ligne	0.60				0.60
<b>TOTAL</b>	<b>44.97</b>	<b>1</b>	<b>3.89</b>	<b>10.25</b>	<b>60.11</b>

**Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2019 par service :**

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD et contrats aidés	TOTAL
Administration	5.91	1	1.16	0.25	8.32
Equipements sportifs	13.47		2.72	3.32	19.51
Environnement	18.17			5.46	23.63
Technique	4.77			1.94	6.71
SPANC	1.74				1.74
Picardie en Ligne	0.60				0.60
<b>TOTAL</b>	<b>44.66</b>	<b>1</b>	<b>3.88</b>	<b>10.97</b>	<b>60.51</b>



**Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2020 par service :**

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplt	CCD Acct d'activité	Contrats aidés	TOTAL
Administration	5.94	1.37	0.63	0	0.05	0	<b>7.99</b>
Equipements sportifs	14.85	0	2.48	1.89	0.21	0	<b>19.43</b>
Environnement	17.42	0	0.09	2.84	0	0	<b>20.35</b>
Technique	5.24	0	1	0.06	0.42	0.69	<b>7.41</b>
SPANC	1.74	0	0	0	0	0	<b>1.74</b>
Picardie en Ligne	0.60	0	0	0	0	0	<b>0.60</b>
<b>TOTAL</b>	<b>45.79</b>	<b>1.37</b>	<b>4.2</b>	<b>4.79</b>	<b>0.68</b>	<b>0.69</b>	<b>57.52</b>

**Effectif rémunéré en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2021 par service :**

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplt	CDD Acct d'activité, contrat de projet	TOTAL
Administration	6.57	2	0.10		0.33	9
Equipements sportifs	14.41		2.17	1.2		17.78
Environnement	16.76		1	3.22		20.98
Technique	5.08		0.87	0.44	0.33	6.72
SPANC	2					2
Tiers lieu numérique	1.10				0.56	1.66
<b>TOTAL</b>	<b>45.92</b>	<b>2</b>	<b>4.14</b>	<b>4.86</b>	<b>1.22</b>	<b>58.14</b>

- Embauche d'une responsable adjointe aux finances à temps complet à compter du 18 janvier 2021,
- Embauche d'un agent technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour la déchèterie à Sailly-Saillisel,
- Embauche d'un agent technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 en remplacement d'un agent parti à la retraite,
- Embauche d'une adjointe d'animation principale 1<sup>ère</sup> classe par mutation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour le Tiers Lieu Numérique,
- Embauche d'une conseillère numérique en contrat de projet de 2 ans à compter du 7 juin 2021 pour le Tiers Lieu Numérique,
- Embauche d'un agent technique à temps plein à compter du 18 septembre 2021 suite au transfert du gymnase municipal de Péronne,
- Renouvellement de 3 contrats d'éducateurs des activités physiques et sportives à temps complet prévus en 2021,
- Démission du directeur technique et environnement effective au 21 juin 2021,
- Embauche d'un nouveau directeur technique et environnement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,
- Disponibilité pour convenances personnelles d'un adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> août 2021,
- Embauche d'un adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,
- Mutation de la chargée d'accueil au PETR à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021,
- Démission de la chargée de communication à mi-temps effective au 3 septembre 2021,
- Démission d'un adjoint technique stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> août 2021,
- Mutation d'un éducateur des activités physiques et sportives à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

**Effectif prévisionnel en équivalent temps plein (ETP) sur l'année 2022 par service :**

Service	Titulaires et stagiaires	CDI	CDD sur emploi permanent	CDD remplt	CDD Accrt d'activité, contrat de projet	TOTAL
Administration	6.72	2	0.77			9.49
Equipements sportifs	15.14		3	2		20.14
Environnement	18.08		1.10	4.20	1.8	25.18
Technique	5.25		0.80	0.65	0.60	7.30
SPANC	2					2
Tiers lieu numérique	1.6				1.75	3.35
<b>TOTAL</b>	<b>48.79</b>	<b>2</b>	<b>5.67</b>	<b>6.85</b>	<b>4.15</b>	<b>67.46</b>

**Evolutions 2022 :**

- Embauche d'un chargé d'accueil par mutation prévue au 1<sup>er</sup> février 2022,
- Embauche d'un chargé de communication à temps complet,
- Embauche d'un adjoint technique à temps complet pour le remplacement de l'agent ayant démissionné aux services techniques,
- Embauche d'un agent pour accroissement d'activité à temps complet pour une durée de 7 mois (services techniques)
- Embauche d'un 2<sup>ème</sup> conseiller numérique à temps complet pour le Tiers Lieu Numérique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,
- Embauche d'un gardien de déchèterie supplémentaire à temps complet,
- Embauche d'un ambassadeur de tri à temps complet pour une durée de 2 ans (contrat de projet),
- Embauche de 2 agents (contrats Parcours Emploi Compétences) :
  - . 1 agent à 30 h uniquement pendant les heures d'ouverture de la déchèterie de Mont Saint Quentin à Péronne,
  - . 1 agent à temps complet en tant qu'ambassadeur de tri.

**Evolution du personnel depuis 2013 en équivalent temps plein (ETP) :**

<b>Année</b>	<b>Titulaires et stagiaires</b>	<b>CDI</b>	<b>CDD sur emploi permanent</b>	<b>CDD et autres contrats</b>	<b>TOTAL</b>
2013	37.19	2.00	2.60	9.39	<b>51.18</b>
2014	40.35	2.00	2.88	6.25	<b>51.48</b>
2015	41.14	1.00	2.88	7.08	<b>52.10</b>
2016	41.01	1.00	2.88	6.22	<b>51.11</b>
2017	42.52	1.00	2.06	6.77	<b>52.35</b>
2018	44.97	1.00	3.89	10.25	<b>60.11</b>
2019	44.66	1.00	3.88	10.97	<b>60.51</b>
2020	45.79	1.37	4.2	6.16	<b>57.52</b>
2021	45.92	2.00	4.7	5.52	<b>58.14</b>

**Evolution des taux de cotisations patronales en % depuis 2015 :**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CNRACL (fonctionnaires)	30.50	30.60	30.65	30.65	30.65	30.65	30.65	30.65
ATIACL (pat)	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40	0.40
IRCANTEC (contractuels)	TRA : 3.96 TRB : 12.18	TRA : 4.08 TRB : 12.35	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55	TRA : 4.20 TRB : 12.55
Centre de gestion	0.85	0.85	0.85	0.65	0.65	0.65	0.65	0.85
CNFPT	1	0.90	0.90	0.90	0.90	0.90	0.90	0.95
Assedic pour les contractuels	6.40	6.40	6.40	5.00	4.05	4.05	4.05	4.05
URSSAF pour les fonctionnaires	17.55	17.55	17.55	15.93	15.93	15.93	15.93	15.93
URSSAF pour les contractuels	30.85	30.88	31.08	31.02	31.11	31.10	31.52	31.37

**Avancements d'échelon, de grade, de promotion interne :**

Année	Avancement d'échelon	Avancement de grade	Promotion interne
<b>2015</b>	<b>14</b>	<b>1 par ancienneté 1 par concours</b>	<b>Néant</b>
<b>2016</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>2017</b>	<b>18</b>	<b>6 par ancienneté</b>	<b>1</b>
<b>2018</b>	<b>26</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
<b>2019</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
<b>2020</b>	<b>25</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>2021</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>2022</b>	<b>40</b>		

**Avantage en nature : participation de 5 € par agent adhérent à une garantie labellisée « maintien de salaire » :**

<b>Année</b>	<b>Montant</b>	<b>Nombre d'agents</b>
2014	2 375.00 €	44
2015	2 515.00 €	42
2016	2 515.00 €	42
2017	2536.83 €	44
2018	2 552.34 €	44
2019	2 455.00 €	42
2020	2 400.00 €	40
2021	2 415.00 €	42
2022	2 280.00 €	39